

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

SEPTEMBRE 2004 N° 112

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

A Jette, avec ou sans voiture ?

Les problèmes de mobilité, nous les vivons tous au quotidien. Embouteillages sans fin et zones de stationnement saturées sont le lot de bon nombre d'automobilistes. Les trams et les bus n'échappent pas aux embarras de circulation. Quant aux piétons et aux cyclistes, ils n'ont pas toujours facile à trouver leur place sur la voirie. Force est de constater que les solutions miracles n'existent pas.

Des actions de sensibilisation sont menées pour inciter les gens à opter pour des modes de déplacements alternatifs lorsqu'ils peuvent se passer de la voiture. L'objectif est de susciter un lent changement dans les habitudes. C'est dans cette optique que les 19 communes bruxelloises participent à l'opération "En ville, sans ma voiture" le dimanche 19 septembre prochain. Parallèlement, l'Etat fédéral, les Régions et les communes développent des initiatives pour améliorer la mobilité et le partage de l'espace public entre tous les usagers. A Jette, plusieurs dossiers sont à l'étude, d'autres sont déjà en cours de réalisation. Citons le Plan communal de Mobilité, le Plan directeur zones 30 ou l'aménagement de sens uniques limités.

**Tous les détails sur l'opération
"A JETTE, SANS MA VOITURE"
du 19 septembre 2004 et
sur les dossiers "MOBILITÉ"
en pages 4 à 6**

Engagez des Jettois !

Page 3

Rentrée chargée pour les seniors

Page 11

**L'album photos du 128ème
marché annuel**

Page 13

12.9.2004 : Plein Theatre

Page 15

**18 et 19.9.2004 : Journées du
Patrimoine**

Page 16



La mobilité, c'est...

Le 19 septembre, les habitants des 19 communes sont invités à laisser leur voiture au garage. "Ça y est ! Ils remettent ça", diront certains. Hé bien oui ! L'opération "En ville, sans ma voiture" aura de nouveau lieu cette année. Ne vous y trompez pas. Loin de moi l'idée de prétendre qu'une telle opération peut, à elle seule, résoudre tous les problèmes de mobilité auxquels nous sommes confrontés. L'objectif est simplement de bousculer quelque peu nos habitudes, un dimanche par an, pour nous amener à envisager nos déplacements autrement.

Il ne s'agit pas de donner mauvaise conscience aux automobilistes, de forcer les jeunes et les moins jeunes à enfourcher leur vélo par tous les temps ou d'imposer à tous des correspondances sans fin de bus en tram, de tram en train et de train en métro. Nous pourrions cependant nous demander si la voiture est le moyen de locomotion le plus indiqué en toutes circonstances. Peut-être les transports en commun sont-ils plus rapides et plus faciles pour gagner le centre-ville. Peut-être la marche à pied convient-elle parfaitement pour les petits trajets dans le quartier. A vous de voir...

De son côté, le collègue des bourgmestre et échevins assume pleinement ses responsabilités en matière de mobilité. L'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirottin porte avec dynamisme plusieurs dossiers dont l'objectif est de développer une mobilité durable sur le territoire jetteois. Je pense au Plan communal de Mobilité qui verra le jour en 2005, au Plan directeur zones 30 que nous étudions actuellement ou encore aux sens uniques limités qui se mettent en place un peu partout à Jette. Les mesures qui sont prises pour faciliter nos déplacements ne font certes pas l'unanimité. La politique du "tout à la voiture" a cependant montré ses limites, tant en matière de mobilité que de sécurité. Les projets auxquels nous travaillons visent à créer un meilleur partage de l'espace public entre les différents types d'usagers (automobilistes, cyclistes, motocyclistes, usagers des transports en commun, piétons, personnes à mobilité réduite,...).

La rentrée scolaire toute récente nous rappelle que ce partage de l'espace public repose avant tout sur le respect. A cet égard, les adultes en général, et les parents en particulier, ont une responsabilité énorme vis-à-vis des plus jeunes. L'exemple que nous donnons déterminera en grande partie le comportement que nos enfants adopteront en rue et sur la route. A cet égard, les voitures garées en double file aux entrées et sorties d'écoles constituent non seulement un réel danger, mais aussi un très mauvais exemple. Quel que soit le mode de déplacement auquel on a recours, il faut en accepter les règles, quitte à parcourir une centaine de mètres à pied. La mobilité, ça commence dès 8 heures du matin devant la porte de l'école.

Hervé Doyen, votre bourgmestre

Validité unique pour tous les passeports

Il y a du nouveau en matière de délivrance de passeports. Depuis le 1er septembre 2004, seuls les passeports d'une durée de 5 ans seront encore délivrés par l'administration communale et par les ambassades et consulats de Belgique à l'étranger. Cette mesure aura pour conséquence l'arrêt de la délivrance de passeports d'une durée d'un an ou de deux ans. Par ailleurs, les nouvelles normes internationales en matière de sécurité des documents de voyage préconisent l'insertion d'éléments 'biométriques' en vue d'établir un lien fiable entre le document et son véritable titulaire. La biométrie est une méthode de reconnaissance basée sur les caractéristiques biologiques propres à chaque individu. C'est la raison pour laquelle les passeports émis à partir du 1er novembre seront équipés d'une puce électronique. Cette évolution permettra, en outre, de répondre aux exigences imposées par les Etats-Unis pour la participation de notre pays à leur programme d'exemption de visa. Les éléments repris dans la puce seront identiques à ceux apparaissant sur la seconde page d'un passeport, à savoir l'identité, la signature et la photographie du titulaire.

Ces deux évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un processus international de sécurisation et d'harmonisation des documents de voyage. Comme pour l'introduction de la biométrie, l'adoption du passeport unique de 5 ans répond plus précisément à des recommandations de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) en la matière.

Les passeports en circulation restent valables jusqu'à leur date d'expiration prévue, mais il sera désormais impossible de prolonger leur validité. Voici un petit récapitulatif :

Adulte (+ de 18 ans) - 5 ans

Normal (7 jours ouvrables)	82 EUR
Urgence (24h)	245 EUR

Mineur (- de 18 ans) - 5 ans

Normal (7 jours ouvrables)	32 EUR
Urgence (24h)	195 EUR

Profitons de l'occasion pour rappeler qu'il faut se présenter en personne au guichet, muni de sa carte d'identité, de deux photos couleurs récentes correctement exposées sur fond blanc et de son ancien passeport (ou d'une preuve de vol ou de perte de ce dernier). Les mineurs doivent se faire accompagner d'un de leurs parents. Le paiement peut se faire en espèce ou par Mister Cash/Bancontact.

Il reste cependant conseillé aux personnes voyageant vers les Etats-Unis et qui auraient encore un passeport ancien modèle ("Communauté européenne" sur la couverture) de se procurer un passeport du nouveau modèle ("Union européenne" sur la couverture). En l'état actuel de la législation américaine, les passeports du "nouveau modèle" devraient rester valables jusqu'à leur date d'expiration pour voyager sans visa vers les Etats-Unis, même s'ils ne contiennent pas de puce électronique.

Un guichet unique pour la médiation

La médiation parlementaire existe en Belgique depuis quelques années déjà. En substance, elle permet aux citoyens qui se sentent lésés par une décision administrative d'être écoutés et d'obtenir, le cas échéant, un nouvel examen de leur dossier. La conciliation, le rapprochement des points de vue et l'amélioration du fonctionnement des différentes administrations, qu'elles soient fédérales, régionales ou communautaires, sont au cœur de la pratique quotidienne des médiateurs. Leur intervention est totalement gratuite et indépendante.

En vue de faciliter l'accès des citoyens à ces recours possibles, les médiateurs se sont mis autour de la table pour vous présenter une initiative conjointe. Ils tiendront désormais des permanences communes dans différentes villes du pays, dont Bruxelles. Un guichet 'unique' de la médiation a été ainsi créé.

Concrètement, un citoyen qui conteste une décision administrative de l'Etat fédéral, de la Région ou de sa Communauté linguistique aura un seul et même interlocuteur pour introduire son dossier, sa réclamation. Celle-ci sera actée de manière officielle et automatiquement orientée vers le médiateur compétent pour traiter du problème sur le fond.

Attention ! Le médiateur n'est ni juge, ni arbitre, ni avocat. Son objectif principal est de résoudre les différends pour éviter les recours en justice. Ceux-ci, bien que parfois nécessaires, entérinent un constat d'échec qui force la justice à trancher entre les deux parties. La médiation, bien au contraire, tente de renouer le dialogue entre le citoyen et les services administratifs. Elle essaie de concilier les points de vue des deux parties en vue de dégager une solution. Le médiateur peut proposer une réponse, une information complémentaire, une nouvelle orientation, un accord, une recommandation en équité, etc. Sa fonction s'apparente plus à une nouvelle écoute des parties en vue de ré-instruire le dossier. C'est un intermédiaire à visage humain, qui se veut plus proche des gens. Son travail se déroule en totale indépendance, puisqu'il ne peut recevoir d'ordre d'aucune autorité et, qui plus est, ne peut être relevé de sa charge dans le cadre de ses fonctions. Le médiateur a un grand pouvoir d'injonction et d'investigation. Il peut effectivement fixer des délais impératifs de réponse, constater officiellement sur place, exiger d'avoir à disposition tous les documents nécessaires et peut même relever les agents de leur obligation de secret professionnel. Cependant, l'aboutissement de son travail n'a pas force de loi. Un bémol donc. L'administration en question n'est pas obligée de suivre les recommandations du médiateur, mais elle est cependant tenue d'adresser une réponse motivée et détaillée, à défaut de quoi elle se mettrait dans une bien mauvaise position en cas de recours en justice.

Pour toute information complémentaire :

Médiation fédérale - Rue Ducale, 43 - 1000 Bruxelles - 02/289.27.27 - fax : 02/289.27.28 - www.mediateurfederal.be

Service du Médiateur de la Communauté française - Rue des Poissonniers, 11-13 - 1000 Bruxelles - 02/548.00.70 - fax : 02/548.00.80 - www.mediateurcf.be

Vlaamse Ombudsdienst - Rue de Louvain 86 - 1000 Brussel - 02/552.48.48 - fax: 02/552.48.00 - www.vlaamseombudsdienst.be

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Horaires des services communaux

Services Population, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 19h

Service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 19h

Autres services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h
Sauf Chômage : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette
Tél.: 02/421.70.90/91

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 22 septembre 2004 à 20h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Chefs d'entreprise, engagez des Jettois !

Les problèmes de mobilité en Région bruxelloise reviennent de plus en plus souvent sur le tapis. Et si les entreprises engageaient davantage les habitants de leur commune, ne serait-ce pas une première ébauche de solution ? En ce qui concerne Jette, c'est tout à fait envisageable. D'après les dernières statistiques de l'ONEm, notre commune compte quelque 2.800 chômeurs complets indemnisés. Des demandeurs d'emploi de toutes origines et de tous âges, qualifiés ou non, expérimentés ou pas... Bref, tous les profils qu'un employeur peut souhaiter. Car malheureusement le chômage n'épargne personne.

Pour les entreprises jettoises, l'ALE de Jette peut être un intermédiaire privilégié. Elle est en contact avec une grande partie de ces demandeurs d'emploi, notamment ceux qui désirent bénéficier du plan ACTIVA ou de la Convention Premier Emploi. Quand ils se présentent pour faire leur demande de carte ACTIVA ou Premier Emploi, l'ALE établit avec eux un CV en quelques mots-clés. Ces CV permettent à l'ALE d'élaborer une base de données dans laquelle se trouve probablement la perle rare que vous recherchez.

ACTIVA : jusqu'à 2.500 EUR d'économie par trimestre

Pour certaines entreprises, une petite économie serait la bienvenue. Pour d'autres, l'aide à l'embauche est une condition sine qua non pour pouvoir créer de nouveaux emplois. Dans de nombreux cas, le plan ACTIVA peut s'avérer la solution idéale. Les avantages dont vous pouvez bénéficier varient en fonction de l'âge et de la durée de chômage du demandeur d'emploi ; ces avantages sont précisés sur sa carte ACTIVA. Ainsi, vous savez à quoi vous en tenir quand vous recevez un candidat.

La carte ACTIVA donne droit à une réduction de cotisations patronales qui peut atteindre un

maximum de 1.000 EUR par trimestre. Par ailleurs, certains demandeurs d'emploi peuvent bénéficier en plus d'une allocation de travail de 500 EUR par mois (pour un temps plein), payée par l'ONEm. L'entreprise peut déduire ce montant du salaire net du travailleur. Soit, dans le meilleur des cas, une économie de 2.500 EUR par trimestre. Pour les temps partiels, ces avantages sont calculés au prorata du temps de travail, avec au minimum un tiers temps.

Pour information, les demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 45 ans peuvent accéder au plan ACTIVA dès 12 mois de chômage ; ceux qui ont plus de 45 ans, dès 6 mois de chômage.

Dans le cadre du plan ACTIVA, l'ALE peut vous aider en affichant vos annonces, en recherchant des candidats dans la base de données, en vous transmettant les documents administratifs nécessaires à l'engagement... Vous auriez vraiment tort de vous priver des services de l'ALE.

Convention Premier Emploi: du sang neuf dans l'entreprise

Depuis janvier 2004, la Convention Premier Emploi remplace le plan Rosetta. Ce plan-ci concerne exclusivement les jeunes de moins de 26 ans. Si vous engagez des jeunes peu qualifiés, vous avez droit à une réduction de cotisations patronales : un forfait de 1.000 EUR par trimestre pour le trimestre de l'engagement et les sept suivants, ensuite un forfait de 400 EUR par trimestre jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 26 ans. Ces forfaits concernent les contrats à temps plein ; pour les temps partiels, il suffit de faire un calcul proportionnel.

Si vous engagez des jeunes qualifiés (qui détiennent au minimum un diplôme d'humanités générales, techniques ou artistiques), vous ne bénéficierez pas pour eux d'une réduction de cotisations patronales, mais ils entreront toutefois en ligne de compte pour le calcul de vos obligations de Convention Premier Emploi. En effet, les entreprises qui comptent plus de 50 travailleurs sont tenues d'engager minimum 3 % de jeunes de moins de 26 ans.

Dans le cadre de la Convention Premier Emploi, trois types de contrat peuvent être envisagés :

- un contrat de travail à mi-temps minimum
- un contrat de travail à mi-temps minimum, combiné à une formation
- un contrat d'apprentissage industriel, un contrat d'apprentissage des classes moyennes, une convention de stage, une convention d'insertion socioprofessionnelle.

Les jeunes de moins de 26 ans qui désirent être engagés sous Convention Premier Emploi peuvent également demander leur carte par l'intermédiaire de l'ALE. Grâce à cette carte, vous pouvez vérifier s'ils entrent effectivement dans les conditions et à quels avantages vous avez droit.

Depuis le début de cet été, l'ALE a reçu pour nouvelle mission d'informer personnellement tous ces jeunes. Si vous cherchez à engager un travailleur sous Convention Premier Emploi, l'ALE de Jette peut donc vous mettre en contact avec des demandeurs d'emploi qui remplissent ces conditions.

Attention ! Certains demandeurs d'emploi peuvent remplir à la fois les conditions pour ACTIVA et pour la Convention Premier Emploi. Ils peuvent, par conséquent, vous présenter les deux cartes. Dans ce cas, vous devez évaluer lequel de ces plans est le plus profitable pour vous car leurs avantages ne sont pas cumulables.

Petit privilège pour les asbl

Bien entendu, les asbl peuvent également bénéficier du plan ACTIVA et de la Convention Premier Emploi pour engager du personnel. Toutefois, si elles n'ont que quelques tâches à confier ou si elles ont besoin d'un coup de main occasionnel, elles peuvent – contrairement aux entreprises commerciales – faire appel au système ALE.

Les prestations ALE sont très avantageuses d'un point de vue financier. Pour 6,20 EUR de l'heure, les prestataires peuvent accomplir du travail administratif au sein de votre asbl, entretenir les locaux, prêter main-forte lors de l'organisation d'événements...

Pour bénéficier de ces services, il suffit de

vous inscrire à l'ALE et de commander des chèques ALE chez Sodexho Pass afin de rémunérer le travailleur. Dès votre inscription, l'ALE de Jette recherche automatiquement dans son fichier les personnes les plus aptes à effectuer le travail que vous avez demandé. En quelques jours, vous trouverez le candidat idéal car bon nombre de prestataires sont très motivés.

De nombreuses entreprises jettoises font déjà confiance à l'ALE de Jette. Plusieurs contrats de travail ont même pu être signés suite à l'intervention de l'ALE. Alors, si vous êtes à la recherche de personnel, pensez-y. L'ALE de Jette pourra probablement satisfaire votre demande. Si vous recherchez un profil plus spécifique ou si votre situation est particulière, l'ALE pourra de toutes façons vous diriger vers ses partenaires.



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette : rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette
- tél. : 02/423.19.10/11/12/13 - fax : 02/423.19.15
- courriel : ale.pwa@skynet.be - président : W. Daem

Job 2004 : coup de pouce à la recherche d'emploi

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? La commune de Jette et son Agence locale pour l'Emploi ont décidé de vous donner un petit coup de pouce en organisant la deuxième édition de la bourse jettoise de l'emploi et de la formation. "Job 2004" aura lieu le mardi 5 octobre 2004.

Cette bourse de l'emploi s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent décrocher un contrat de travail : chômeurs indemnisés, demandeurs d'emploi libres, personnes actives qui désirent changer de job, jeunes diplômés ou non, plus de 50 ans sans emploi. Tous pourront y trouver des conseils pour s'insérer ou se réinsérer sur le marché du travail.

"Job 2004" accueillera différents partenaires qui seront à votre disposition de 10h à 16h dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10) :

- des organismes officiels (ONEm, ALE, VDAB, ORBEM,...)
- des organismes de formation (officiels et privés)
- diverses associations d'aide à la recherche d'emploi (agences d'intérim,...)
- plusieurs grands employeurs nationaux et régionaux, ainsi que des employeurs jettois

Les visiteurs de "Job 2004" pourront en outre obtenir des informations complémentaires grâce aux deux connexions internet qui seront mises à leur disposition.

Job 2004 Le mardi 5 octobre 2004 - de 10h à 16h

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10 à 1090 Jette)

Renseignements : 02/423.19.16 (René Kempeneers - Cellule Emploi) - 02/423.19.13 (Nadine Smets - ALE)

"JOB 2004" EST UNE INITIATIVE DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE JETTE, EN COLLABORATION AVEC L'ALE DE JETTE

Deux enquêtes en cours

La Direction générale de la Statistique et de l'Information Economique nous signale que l'enquête continue sur les forces de travail, en cours depuis 1999, se poursuit. La participation à cette enquête est obligatoire. Les ménages tirés au sort sont avertis par courrier. En septembre et octobre 2004, les enquêteurs seront présents dans le quartier de l'Ancienne Barrière. Pour tout renseignement : 0800/92 504 de 9 à 12h et de 14 à 16h - <http://statbel.fgov.be>.

En outre, une enquête sur les revenus et conditions de vie se déroulera au niveau européen du 1er septembre au 30 novembre 2004. Les renseignements statistiques qui seront ainsi recueillis détermineront la politique sociale à mettre en oeuvre, notamment dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Différents instituts de recherche universitaires, les pouvoirs publics et l'Union européenne utiliseront les résultats de cette enquête. Les délégués de la Direction générale de la Statistique et de l'Information Economique, munis d'une carte de légitimation, interrogeront les ménages et encoderont les réponses dans leur ordinateur portable. A noter que les ménages qui sont invités à participer à cette enquête de manière volontaire recevront un dédommagement de 30 EUR (non taxable). Pour tout renseignement : 02/548.67.64.

EMPLOI

La commune de Jette recherche...

... UN SECRÉTAIRE TECHNIQUE (contrôleur des travaux (h/f)) qui aura pour fonction d'assurer le suivi des chantiers, de contrôler les travaux effectués par de la main-d'oeuvre privée et communale, de gérer les dossiers techniques (bâtiment, toiture, électricité, peinture).

Le poste est un temps plein à horaire variable (38h/semaine). La rémunération brute mensuelle s'élève à 1.515,36 EUR.

Votre profil

- Etre titulaire d'un graduat en bâtiment ou d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court orientation bâtiment ;
- Avoir un certificat de bonne vie et moeurs ;
- Bilinguisme niveau 2+ souhaité ;
- Avoir le permis B

Les candidatures sont à envoyer à Monsieur le Bourgmestre Hervé DOYEN, rue Henri Werrie, 18-20 à 1090 Bruxelles. Pour toute information : 02/423.13.90 - erjanssens@jette.iris-net.be.

19 septembre 2004

Un dimanche sans voitures

Du 16 au 22 septembre 2004 aura lieu la semaine de la mobilité, placée sous le thème "Des rues sûres pour nos enfants". A cette occasion, notre commune participera à l'opération "En ville, sans ma voiture" le dimanche 19 septembre. La circulation sera donc interdite ce jour-là entre 9 et 19h sur l'ensemble du territoire jettois, de même que dans les 18 autres communes bruxelloises. Seuls les véhicules munis d'une dérogation seront autorisés à circuler. A noter que le code de la route restera d'application. Les piétons, les cyclistes et les adeptes de rollers ou de skateboards sont priés de s'y conformer pour que cette journée soit vraiment une réussite.

"De nombreuses animations seront organisées à Jette le week-end des 18 et 19 septembre", précise l'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirottin. "Nous vous invitons bien sûr à y participer. Ce sera aussi pour nous tous l'occasion d'envisager une autre manière d'organiser nos déplacements. Ainsi, la marche à pied ou le vélo constitue sans aucun doute une alternative à la voiture pour les courts trajets. Quant aux transports en commun, ils permettent à bon nombre de travailleurs de circuler aux heures de pointe en évitant les bouchons." A quelques semaines de l'événement, voici tous les détails sur l'organisation de cette journée sans voitures et sur les activités proposées dans notre commune.

MÉTRO, TRAMS ET BUS GRATUITS

Le 19 septembre, la STIB proposera la gratuité sur l'ensemble de son réseau. La société bruxelloise reverra en outre son offre de services à la hausse, avec un renfort important sur la plupart des lignes. L'horaire vert (samedi) sera en vigueur. Par ailleurs, un service de navettes sera organisé entre le parking C du Heysel qui fera office de parking de dissuasion et la station de métro Roi Baudouin. Vous pourrez circuler gratuitement en métro, en bus et en tram d'un bout à l'autre de la Région. Profitez-en !

Pour planifier votre trajet ou obtenir de plus amples informations sur les horaires et l'offre de transports, surfez sur www.stib.be ou appelez le 0900/10.310 (0,45 EUR/min).



Que faire à Jette les 18 et 19 septembre 2004 ?

INFOS PRATIQUES

A Jette, sans ma voiture

Le 19 septembre 2004 de 9 à 19h, la circulation sera interdite dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

A Jette, cette interdiction s'étendra à l'ensemble du territoire

SAUF l'avenue de l'Arbre Ballon (entre l'avenue de l'Exposition et l'avenue du Laerbeek - accès à l'AZ-VUB).

L'interdiction concerne tous les véhicules à moteur à explosion (voitures, camions et camionnettes, motos, scooters et mobylettes)

SAUF les véhicules de secours, les véhicules d'utilité publique, les transports en commun, les taxis, les autocars, les véhicules porteurs d'une dérogation délivrée par les administrations communales.

Des dérogations seront délivrées dans certains cas extrêmes. Toute demande de dérogation doit être dûment justifiée et transmise par écrit. Les demandes seront examinées au cas par cas. Les dérogations seront valables sur l'ensemble du territoire régional. Elles comporteront toutefois les heures de validité, ainsi que le trajet et le motif.

Les Jettois sont invités à adresser leurs demandes de dérogation à Monsieur le Secrétaire communal Paul-Marie Empain - administration communale de Jette - rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette - tél. 02/423.12.26 - fax : 02/423.12.25 - courriel : pmempain@jette.irisnet.be

LE SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2004 : UN AVANT-GOUT

- A 14h, **vélotour guidé gratuit** de Pro Velo, dans le cadre des journées du patrimoine, sur le thème "L'ouest de Bruxelles, un patrimoine Art Déco et Moderniste aux touches sociales et industrielles". Départ au chalet du Laerbeek. Circuit bilingue. Possibilité de location de vélos sur place (9 EUR/4 heures). Inscriptions au vélotour et réservation des vélos : 02/502.73.55.

- A 21h, **spectacle son et lumière** sur la place Reine Astrid. Scénographie féérique avec danseurs devant l'église de la Madeleine. Thème : "Du passé au présent". Info : 02/423.12.92.

- De 12 à 23h, **jeux et animations pour les enfants** avec décoration d'un char dans la rue Gillebertus.

LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2004 : "A JETTE, SANS MA VOITURE"

Accueil

Stand d'information et point de départ d'activités sur la place Cardinal Mercier. Info : 02/421.42.09.

Animations

- De 7 à 13h, **marché dominical** de Jette sur la place Reine Astrid et dans les rues avoisinantes. Info : 02/423.12.90.

- De 10 à 18h, **cuistax-race** (courses d'équipes, top chrono) sur la place Cardinal Mercier. Info : 02/423.12.88 (lire ci-contre).

- De 10 à 13h et de 14 à 17h, **initiation des enfants à la sécurité routière** au parc de circulation (avenue du Laerbeek). Info : 0472/28.27.12.

- **Jette en couleurs**. A 12h30, cortège d'enfants à travers les rues de Jette (du Centre Armillaire, bd de Smet de Naeyer 145, au parc Huybrechts, avenue Woeste).

De 14 à 18h, fête du quartier Uyttenhove dans le parc Huybrechts, avec fermeture de l'avenue Odon Warland (entre la rue Spruyt et l'avenue Woeste). Animations diverses (initiation sportive, clowns, animation musicale, bar,...). Info : 0498/10.37.97 (projet interquartier).

- De 12 à 20h, **barbecue Rockardinal** sur la place Cardinal Mercier. Info : 02/425.94.78.

- **Fresque urbaine**. A partir de 11h, des artistes peintres réaliseront une fresque urbaine à l'angle de la rue Essegheem et du boulevard de Smet de Naeyer. Leur objectif est d'embellir des espaces publics laissés à l'abandon.

Balades à pied et à vélo

- **Promenades fléchées** organisées par la Section Marche de la Police de Jette. Départ entre 10 et 16h, place Cardinal Mercier. Info : 02/421.42.09.

- **Découverte du marais**, organisée par la CEBO. Balades guidées en français à 10h et à 14h30, en néerlandais à 14h. Départ avenue de l'Exposition 195 (près du pont du chemin de fer). Durée : 1h30.

- **Balade à vélo** guidée et commentée, organisée par VéloFiets@Jette (Gracq Jette et Fietsersbond). Cette balade, à la découverte de l'architecture Art-déco, empruntera les nouveaux sens uniques limités de la commune. Départ à 14h place Cardinal Mercier (devant l'église). Durée : 2h30. Info : Guido Vanden Wyngaerd - GSM 0476/40.72.82 - courriel : guido.vandenwyngaerd@versateladsl.be.

- **Circuits-découvertes à vélo**, organisés par l'asbl Angkor-Aurore. Départ : école Aurore (rue Van Rollegheem 4). A 9h30, circuit de 30 km "Sur les traces de la BD" - niveau de difficulté : facile à moyen - allure : promenade guidée (durée +/- 3h) - à 12h30 : sandwiches et boissons à l'éco-

le. A partir de 15h, circuit de 20 km au travers des espaces verts de Jette et Laeken sous forme de jeu - niveau de difficulté : facile - allure : promenade ludique non guidée (durée +/- 2h30) - à partir de 18h : barbecue à l'école (réservation par téléphone). Info et réservations : 02/460.38.67 (à partir du 10.9).

- **Circuit à vélo** balisé par Pro Velo, à la découverte de l'architecture Art Déco et moderniste dans les communes de la deuxième couronne (dont Jette). Le circuit, d'une trentaine de kilomètres, peut être parcouru dans les deux sens et entrepris à n'importe quel endroit entre 9 et 19h. Brochure explicative disponible sur demande chez Pro Velo au 02/502.73.55.

- **Le Beau Vélo de Ravel**, promenade radiophonique organisée par la RTBF. Avec Adrien Joveneau, Sylvie Honoré, Pierre Collard-Bovy et David Houdret. Itinéraire en boucle d'une vingtaine de kilomètres, passant notamment par le parc Roi Baudouin et le boulevard de Smet de Naeyer. Départ à 13h place Saint-Lambert à Laeken. Info : 065/32.70.78 (VivaCité).

- **Brussels City Run** : course dans le centre de la capitale. Départ et arrivée au stade Roi Baudouin, via l'Atomium, le Palais Royal, la Grand-Place, le Manneken Pis,... A Jette, le City Run empruntera l'avenue Woeste (depuis la place Philippe Werrie) et le boulevard de Smet de Naeyer (vers Laeken). Demi-marathon - départ : 15h. Start to Run 5 km - départ : 14h. Kids Run 1 km : pour les jeunes entre 6 et 12 ans - départ : 13h30. Inscriptions : avant le 9 septembre (9 EUR - Kids Run : 4 EUR) ou le jour même (11,5 EUR - Kids Run : 5 EUR). Info : 011/45.99.78.

GRAFFITI OU FRESQUE URBAINE : un regard différent

Gaëtan Tarantino, 27 ans, est artiste peintre, graffeur et calligraphe. Les 18 et 19 septembre, parallèlement à l'opération "A Jette, sans ma voiture", il réalisera, avec d'autres peintres, une fresque urbaine sur un mur situé à l'angle de la rue Essegheem et du boulevard de Smet de Naeyer. "L'objectif est d'embellir et de colorer des espaces publics abandonnés à la grisaille et aux tags", précise le jeune Jettois. "Je veux démontrer aux autorités et aux habitants que la fresque urbaine est une expression artistique à part entière, offerte en cadeau aux citoyens. Les peintres urbains font preuve de respect et d'autodiscipline." Pour la première partie de son projet intitulé "Un regard différent", Gaëtan a obtenu l'autorisation du propriétaire de la parcelle bordée par le mur qui supportera la fresque. Il a en outre pris contact avec les autorités du Foyer Jettois pour impliquer les jeunes du quartier Essegheem dans cette réalisation. Dans un deuxième temps, il espère créer un partenariat avec des jeunes Jettois. "Je suis convaincu que la peinture urbaine favorise les échanges culturels et intergénérationnels", affirme le jeune peintre.

Gaëtan Tarantino n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il peint depuis 13 ans. Il a déjà réalisé une fresque à Ganshoren et une autre rue Bonaventure à Jette. Il a eu l'occasion d'exercer son art sur bien d'autres murs à Bruxelles et à l'étranger. Une vidéo sera tournée les 18 et 19 septembre afin de présenter le projet-pilote aux autorités, aux associations, aux citoyens et à d'éventuels sponsors. Gaëtan espère bien multiplier les réalisations en Région bruxelloise. Il met d'ailleurs actuellement la dernière main à la création de l'asbl Tarantino pour structurer ses activités.

Avant de se mettre au travail rue Essegheem, les artistes peintres ont choisi un thème parmi la dizaine de propositions qui leur avaient été soumises. Ils ont opté pour "La mer". Il reste à espérer que de nombreux habitants du quartier se déplaceront pour rencontrer les peintres urbains et découvrir leur peinture. Ils seront à l'oeuvre les 18 et 19 septembre à partir de 11 heures. Seule inconnue : la météo.



Si les conditions climatiques sont trop défavorables, la réalisation de la fresque urbaine devrait être reportée à une date ultérieure. Croisons les doigts.

Pour tout renseignement : asbl Tarantino - 0472/35.03.17

LA FRESQUE URBAINE DE LA RUE ESSEGHEEM NE POURRAIT ÊTRE RÉALISÉE SANS LE SOUTIEN LOGISTIQUE DE PLUSIEURS SPONSORS : LA MAISON DE LA COPIE, MTN ET ALIEN.



CUISTAX-RACE : inscrivez-vous !

- De 10 à 18h, location de vélos par Pro Velo, à la gare Centrale (facilement accessible en train depuis la gare de Jette). Tarif : 3 EUR pour 1 heure (maximum 2 heures). Info : 02/502.73.55.

Des rues enf ants admis

A l'occasion de cette journée "En ville, sans ma voiture", certaines rues seront entièrement réservées aux habitants et aux jeux d'enfants. Toute circulation y sera interdite.

- **Chaussée de Wemmel** (entre les nos 218 et 242) : de 9 à 19h, barbecue.

- **Clos 't Hof ten Berg** : de 9 à 19h, repas/buffet, animations pour enfants, concert, tournoi de basket.

- **Rue Uyttenhove** (entre les rues Spruyt et Bulins) : de 11 à 16h, barbecue.

- **Rue Léon Theodor** : de 10 à 18h, repas convivial dans la rue Verbeyst entre la rue Léon Theodor et la rue Couteaux.

- **Rue Gustave Gilson** (entre les rues De Baisieux et Ernest Salu) : de 11 à 19h, barbecue.

- **Rue Ferdinand Lenoir** (entre la rue Léon Theodor et la poste) : de 10 à 19h, buffet entre voisins.

Pour tout renseignement : Philippe Caudron, conseiller en Mobilité de la commune de Jette - chaussée de Wemmel 102 à 1090 Jette - 02/421.42.09 - fax : 02/421.70.92 - e-mail : phcaudron@jette.irisnet.be

Dans le cadre de l'opération "A Jette, sans ma voiture", une course de cuistax sera organisée le 19 septembre 2004 de 10 à 18h sur la place Cardinal Mercier. Deux formules vous sont proposées :

- Courses d'équipes

Courses-relais sur des cuistax à 2 places, avec un maximum de 10 équipes constituées de 6 à 10 coureurs.

Ouvertes aux clubs sportifs, aux associations socio-culturelles, aux écoles, aux entreprises et bien sûr à tous les Jettois.

Deux catégories : jeunes (de 10h à 11h) et adultes (de 13h30 à 14h30 et de 16h30 à 17h30).

Participation gratuite - caution de 50 EUR par équipe (rembour-

sée intégralement après participation en l'absence de dégâts).

Inscriptions : au moyen du coupon-réponse ci-dessous ou le jour même au stand info.

- Top chrono PARTICIPATION GRATUITE

Course contre la montre par équipe de 2 ou 3 personnes sur 3 tours de circuit.

Trois catégories : juniors (10 à 13 ans), seniors (18 ans et plus), autres (2 adolescents, 1 junior + 1 senior,...).

De 11h30 à 13h et de 15h à 16h.

Inscriptions : le jour même au stand info.

Coupon-réponse à renvoyer au service communal des Sports - rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette

Cuistax-race Jette - 19 septembre 2004

Je soussigné, (nom + prénom) _____

(adresse) _____

(téléphone et/ou GSM) _____

responsable du groupe _____

(nom du groupe) _____

inscris _____ (nbre) équipe(s) "Jeunes" (moins de 14 ans)

_____ (nbre) équipe(s) "Adultes" (plus de 14 ans) - 13h30

_____ (nbre) équipe(s) "Adultes" (plus de 14 ans) - 16h30

à la course d'équipes du cuistax-race Jette.

Je verse la caution de _____ x 50 EUR au compte n° 068-0714930-67 de l'asbl Sport à Jette, avec la mention "Cuistax-race" + nom du groupe".



Votre avis nous intéresse !

La mobilité est un réel enjeu dans notre société. Qui peut encore ignorer les problèmes quotidiens engendrés par la circulation urbaine ? Nos déplacements sont de plus en plus difficiles à organiser. Si nous voulons garantir des conditions satisfaisantes de mobilité pour l'avenir, nous devons impérativement apporter une réponse globale et structurée à ces questions.

Carte-habitants pour les zones de stationnement payant

Depuis le 1er septembre, les habitants des zones de stationnement payant de notre commune peuvent se procurer une carte-habitants pour la somme de 25 EUR par an.

Ont droit à la carte-habitants les Jettois qui résident dans l'une des deux zones de stationnement payant (l'inscription au registre de population ou le paiement de la taxe sur les résidences non principales faisant foi) et qui possèdent un véhicule (la preuve doit en être apportée par la présentation du certificat d'immatriculation et, pour les véhicules de société, d'une attestation de l'employeur). Les détenteurs d'une carte-habitants peuvent uniquement stationner gratuitement dans la zone pour laquelle cette carte a été émise.

Les deux zones de stationnement payant se définissent comme suit :

Zone 1 : rue Léon Theodor (nos 2 à 204, 250 à 258, 3 à 189 et 195 à 245), place Reine Astrid (nos 2 à 36 et 1 à 23), rue Léopold 1er (nos 505 à 527 et 440 à 482) et rue Henri Werrie (nos 70 à 96 et 61 à 89).

Zone 2 : place Philippe Werrie (nos 1 à 25) et rue Auguste Hainaut (nos 1 à 13).

Les personnes qui réunissent les conditions pour obtenir une carte-habitants sont invitées à se présenter au service de la Gestion financière et comptable (guichets nos 15 et 17 - rez-de-chaussée du centre administratif - rue Henri Werrie 18-20). Elles devront se munir d'une copie de leur carte d'identité et du certificat d'immatriculation du véhicule, ainsi que, pour les véhicules de société, d'une attestation de l'employeur. Le paiement du coût annuel de 25 EUR peut être effectué au guichet (en liquide ou par Bancontact) ou par virement.

Dans ce contexte, notre commune travaille, avec un bureau d'études, à l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM). Le PCM a pour but de créer les conditions d'une mobilité durable à Jette. Concrètement, la commune de Jette veut, dans les limites de ses compétences, réorganiser de manière cohérente les déplacements des personnes et des marchandises, améliorer l'accessibilité (y compris le stationnement), accroître la sécurité en atténuant le risque d'accidents et favoriser une plus grande convivialité. Ne pas s'engager vers des solutions en matière de mobilité, c'est choisir délibérément d'amplifier les problèmes.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins désire associer au mieux la population aux diverses étapes de l'élaboration du Plan Communal de Mobilité qui comprend trois phases : l'état des lieux et le diagnostic, la définition d'un scénario de mobilité durable et enfin le plan d'actions. Le PCM devrait être finalisé pour le printemps 2005. Une consultation de la population est prévue à différents moments dans ce processus.

Dans un premier temps, une enquête axée sur la mobilité a été soumise aux Jettois par le biais du journal communal. Parallèlement, les entreprises et les écoles jettoises ont reçu un questionnaire sur les déplacements et l'accessibilité aux abords de leur site. Les données ainsi récoltées ont permis au bureau d'études de compléter l'état des lieux et le diagnostic en matière de mobilité à Jette.

Cette première phase de l'élaboration du PCM est maintenant terminée. A ce stade, les Jettois sont invités à consulter les plans et le dossier cartographique afin de donner leur avis ou d'émettre des remarques sur la description de la situation existante qui servira de base à la suite des travaux.

Vous voulez en savoir plus sur l'état des lieux et le diagnostic en matière de mobilité à Jette ?

Les plans et le dossier cartographique peuvent être consultés dans le cadre de l'enquête publique qui a lieu du 17 août au 17 septembre 2004 dans le couloir d'entrée du centre administratif (rue Henri

Werrie 18-20).

Le 13 septembre de 9 à 13h, Inter-Environnement Bruxelles et le Brussels Raad voor het Leefmilieu seront présents pour expliquer aux Jettois les enjeux du Plan communal de Développement.

L'Echevin de la Mobilité Jean-Louis Pirotin vous invite à participer aux trois réunions de quartier qui doivent encore se tenir d'ici la mi-septembre. Outre la présentation de l'état des lieux et du diagnostic en matière de mobilité à Jette, ces réunions seront pour les habitants l'occasion de poser des questions sur le PCM et de réagir aux constats présentés à l'issue de cette première phase de travail.

Zones 30 : plus sûres et plus conviviales

La pression automobile qui ne cesse de croître à Bruxelles pèse fortement sur notre espace public. Cette situation difficile se double de sérieux problèmes de sécurité routière. Une limitation de la vitesse serait de nature à améliorer la sécurité dans nos rues. Aussi, la commune de Jette étudie-t-elle actuellement, grâce à des subsides de la Région de Bruxelles-Capitale, les possibilités d'aménagement de zones 30 supplémentaires sur son territoire. Cette mesure est de nature à rendre les quartiers résidentiels plus sûrs et plus agréables. Des aménagements adaptés (casse-vitesse, trottoirs traversants, plateaux surélevés, chicanes, rétrécissements,...) indiquent aux automobilistes qu'ils sont dans une zone 30 et les obligent à lever le pied.

Différentes zones 30 ont déjà été aménagées sur le territoire jettois. Le Plan directeur zones 30 qui est actuellement à l'étude s'attache à définir d'autres zones qui pourraient faire l'objet d'une limitation de la vitesse à 30 km/h. L'élaboration du Plan directeur zones 30 se déroule en plusieurs phases. En septembre 2003, les phases 1 (état des lieux) et 2 (aménagements types) ont été présentées.

L'état des lieux prenait notamment en compte les résultats d'une enquête réalisée auprès des Jettois par le biais du Jette-Info. 175 personnes avaient répondu à cette enquête. Une majorité d'entre elles (62,9 %) se sont prononcées en faveur de l'instauration d'une zone 30 dans leur rue. En outre, 84 % de ces Jettois estiment que la vitesse adoptée par les automobilistes pose un réel problème de sécurité dans leur quartier. 74,3 % considèrent que les aménagements récents n'ont pas amélioré la sécurité. Lorsqu'on demande aux gens de proposer eux-mêmes des solutions, 38,3 % prônent des aménagements physiques (casque-vitesse, dos d'âne, plateaux, carrefours surélevés,...). 16,8 % privilégient la création d'une zone 30. Parmi les autres suggestions, citons la mise à sens unique ou l'inversion du sens de circulation (12,9 %), l'augmentation du contrôle et de la verbalisation (8,1 %),

Quartier du Sud : mardi 7 septembre 2004 à 19h30, à l'Athénée Royal de Jette (avenue de Levis Mirepoix 100)

Quartier du Nord : jeudi 9 septembre 2004 à 19h30, à la Demeure abbatiale de Dielegem (rue Tiebackx 14)

Quartier de l'Est : mardi 14 septembre 2004 à 19h30, dans la salle de l'immeuble Essegem 4 (rue Jules Lahaye 278-280)

Pour tout renseignement : Philippe Caudron, conseiller en mobilité - chaussée de Wemmel 102 - tél. 02/421.42.09 - phcaudron@iris-net.be

l'amélioration de la signalisation existante ou de l'éclairage (6,2 %), une meilleure gestion du stationnement (5,8 %), un rétrécissement de la voirie (4,3 %) ou encore le placement de feux de signalisation (3,8 %). A noter que 3,8 % des répondants réclament la suppression des aménagements déjà réalisés, parce qu'ils les jugent inutiles ou dangereux. Les avantages les plus fréquemment cités pour justifier la création de zones 30 sont l'amélioration de la sécurité (42,9 %), la diminution de la vitesse (25,7 %) et l'amélioration de la qualité de vie (18,3 %). Seules 6,3 % des réponses évoquent des inconvénients liés aux zones 30 (création d'encombrements, usure des voitures, perte de places de stationnement, augmentation de la pollution).

Les phases 3 et 4 du Plan directeur zones 30 viennent d'être déposées. Elles portent sur la délimitation des futures zones 30, sur les aménagements nécessaires pour la mise en oeuvre de ce Plan et sur la budgétisation des travaux à exécuter. Le Plan directeur prévoit la création de 24 zones 30 qui comportent généralement plusieurs voiries. Ces 24 zones couvrent l'ensemble du territoire jettois, à l'exclusion des axes de pénétration, les voiries interquartiers et autres artères importantes qui ne se prêtent pas à ce type d'aménagement.

Le Plan directeur zone 30 fait maintenant l'objet d'un examen minutieux de la part de l'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirotin et des services concernés. Le collège des bourgmestre et échevins proposera ensuite au conseil communal la création de zones 30, en application du Plan directeur. Cette mise en oeuvre se déroulera selon un planning phasé, en fonction des aménagements déjà réalisés ou à prévoir. Une limitation de la vitesse permettra non seulement de réduire le nombre d'accidents, mais aussi d'en diminuer la gravité. En outre, cette mesure favorisera un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers : automobilistes, piétons (adultes et enfants), cyclistes, adeptes des rollers, etc.

Sens uniques limités : mission accomplie

Afin d'améliorer la mobilité en Région bruxelloise, les autorités régionales ont invité les communes à généraliser les sens uniques limités sur leur territoire. Les véhicules ne peuvent emprunter ces voiries que dans un sens, tandis que les cyclistes peuvent y circuler dans les deux sens.

A l'instar de trois autres communes, Jette a largement rempli son contrat en la matière. L'instauration des sens uniques limités est en effet une réalité dans 95 % des artères concer-

nées. Plus de quarante sens uniques ont déjà été équipés de la signalisation adéquate. Seules deux voiries attendent encore des aménagements spécifiques avant de s'ouvrir aux cyclistes dans les deux sens. A noter que la prudence a été de mise à Jette puisque les cyclistes ne peuvent pas rouler à contresens dans certaines voiries jugées trop étroites. Enfin, notre commune a introduit une demande de subsides auprès des autorités régionales pour financer une partie du coût des aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des cyclistes.



Personnes à mobilité réduite : un guide des transports

La Région de Bruxelles-Capitale vient d'éditer, en collaboration avec l'Association nationale pour le Logement des Personnes Handicapées (ANLH), un "Guide des transports bruxellois pour les personnes à mobilité réduite". Ce guide s'adresse aux personnes à mobilité réduite, dans le sens le plus large du terme. Il s'agit non seulement des personnes en fauteuil roulant, mais aussi des personnes mal ou non voyantes, mal entendant ou porteuses d'un handicap mental, des parents avec une poussette, des personnes âgées ou encore des femmes enceintes. L'objectif est d'aider ces personnes dans leurs déplacements.

Les pouvoirs publics, les administrations et les sociétés publiques ou privées de transport accordent une attention croissante aux difficultés rencontrées par les citoyens qui ne peuvent se déplacer qu'au prix d'aménagements spécifiques. Le guide des transports bruxellois fait le point sur les possibilités qui s'offrent aux personnes à mobilité réduite qui souhaitent organiser au mieux leurs déplacements dans les 19 communes. Différents modes de déplacement sont passés en revue : le métro, le bus, le tram, le minibus adapté, le train, le taxi, le taxi adapté et l'avion. Le "Guide des transports bruxellois pour les personnes à mobilité réduite" est disponible, dans sa version intégrale, sur le site www.pmr.irisnet.be. Il peut également être obtenu gratuitement auprès de l'ANLH (rue de la Fleur d'Oranger 213/1 à 1150 Bruxelles - tél. 02/ 772.18.95 - Claudia Ventrella ou Carole De Baré).

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec le service de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

La Police de Proximité

Aujourd'hui, les agents de quartier sont de plus en plus présents dans nos rues, et c'est plutôt rassurant. Mais au fond, qui sont-ils et que font-ils ? En réalité, ils appartiennent à la police de Proximité et font partie d'une toile tissée entre l'administration communale, la population et la police. La police de Proximité s'inspire en fait du 'community policing' ou, si vous préférez, de la 'fonction de police orientée vers la communauté'. Il s'agit d'une fondation qui repose sur 5 piliers : l'orientation externe - le travail orienté vers la résolution des problèmes - le partenariat - la justification - l'empowerment' ou 'implication capable'. Voila de bien grands mots, mais quid de tout cela ? En bref, cela signifie que le policier devra s'intégrer pleinement au sein de la population pour mieux en percevoir les besoins. Ensuite, il analysera ces besoins afin, d'une part, d'y apporter la meilleure solution, et d'autre part, d'arriver à les prévenir. Dans la mesure du possible, le policier se fera aider de partenaires tels que la population ou les services sociaux, mais aussi des services de police eux-mêmes, comme le

service de Techno-prévention. Tous ces partenaires constituent une aide très précieuse. L'agent va naturellement rendre compte de son travail à sa hiérarchie, mais également aux citoyens afin de les tenir informés.

L'agent de police de Proximité doit également assumer des tâches plus directement liées au fonctionnement interne de la police, comme gérer les demandes provenant du Parquet, recevoir les citoyens convoqués, recevoir les plaignants, assurer leur encadrement, etc... Et pour chapeauter le tout, c'est également un service d'appui aux opérations spéciales. Nous avons rencontré Christian E., inspecteur de quartier à Jette, afin de mieux cerner à quoi ressemble une journée de travail type: « Mon travail quotidien consiste à vérifier les changements d'adresses qui nous sont transmis par l'administration communale afin de constater si tout est conforme. Nous traitons également les demandes du Parquet, telles les amendes non payées ou les compléments d'enquêtes. Nous gérons les problèmes de voisinage, nous accompagnons, par exemple, les huissiers lors

de saisies de biens chez le citoyen. En période de vacances, nous nous organisons pour effectuer la surveillance des habitations suivant la demande de la population. Enfin, il faut savoir que, depuis janvier 2004, nos antennes sont également ouvertes au public pour y déposer plainte ».

Les coordonnées de la Proximité de Jette à retenir :

- Poste « principal » situé place Cardinal Mercier, 11 - ouvert de 06h30 à 22h00 - 02/423.14.22.

- Antenne Mercure (secteurs Mercure et Laerbeek) située avenue Liebrecht, 76 - accessible du lundi au vendredi entre 9h00 et 14h00, ainsi que le mardi et le jeudi entre 17h00 et 19h00 - 02/478.87.41.

- Antenne Woeste (secteurs Uyttenhove et Léopold 1er) située rue Uyttenhove, 35 - accessible du lundi au vendredi entre 9h00 et 14h00, ainsi que le mardi et le jeudi entre 17h00 et 19h00 - 02/428.31.66.

Info CHANTIERS

RUES BERRÉ, MAYELLE, VAN SWAE, STEPPE ET AVENUE NOTRE-DAME DE LOURDES

Le renouvellement des conduites en trottoir effectué par Sibelga est terminé. Les travaux de raccordement privé ont démarré et devraient s'achever pour la mi-septembre.

AVENUE DE LA CONSTITUTION

Sibelga et l'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) poursuivent le chantier de remplacement avenue de la Constitution de la conduite-mère existante en voirie par deux nouvelles conduites en trottoir. Les riverains seront informés de toute interruption prévisible de la distribution d'eau par le personnel présent sur place. Dans le cadre de ce chantier, les agents de l'intercommunale devront avoir accès à chaque domicile pour en modifier le raccordement. Un responsable se mettra en contact avec les riverains afin de fixer un rendez-vous (info : 02/558.31.00).

AVENUE DE JETTE

La Région de Bruxelles-Capitale poursuit les travaux de renouvellement de l'éclairage public avenue de Jette. L'éclairage est renouvelé, d'une part en façade, de l'avenue des Gloires Nationales jusqu'à l'avenue de Laeken, et d'autre part en berme centrale, de la place Simonis jusqu'à l'avenue de Laeken (info : 0494/918.275).

RUES VOLRAL, MOHRFELD ET BROEKAERT

Ces trois artères vont faire l'objet d'une rénovation complète. Le chantier débute le 6 septembre, pour une durée d'environ 6 mois hors intempéries. Ci-dessous, tous les détails sur le planning des travaux (info : 02/423.13.58/88).

URBANISME

Immeubles à appartements et permis d'urbanisme

Voici une mésaventure qui, de nos jours, arrive de plus en plus fréquemment. Vous décidez de louer un appartement situé dans un petit immeuble, divisé en deux ou trois appartements. Logements simples et économes s'il en est, ces habitations sont assez répandues. Vous vous déplacez à l'administration communale pour effectuer votre domiciliation, et là, surprise, vous apprenez que votre appartement n'existe pas, ou plus exactement que votre numéro de rue ne correspond pas à un petit immeuble à appartements, mais bien à une maison unifamiliale. S'en suit toute une série de contrariétés : difficulté de vous inscrire au registre de la population puisque vous ne résidez pas officiellement sur le territoire communal, et difficulté de vous domicilier dans un logement qui n'existe pas puisqu'il n'a jamais été déclaré et/ou autorisé. C'est ici que les problèmes commencent. Il ne reste alors que deux possibilités: soit votre appartement doit et peut être régularisé, ce qui implique que votre propriétaire introduise une demande de permis d'urbanisme auprès de l'administration communale, soit votre appartement, tel qu'il a été conçu et aménagé, n'offre pas des conditions de confort et d'habitabilité suffisantes et ne répond pas aux réglementations en la matière. Vous devrez alors déménager de manière à ce que la maison unifamiliale en redevienne une à part entière ou que la répartition des logements soit modifiée afin d'offrir les conditions de confort et d'habitabilité requises. Cette modification s'accompagne bien souvent d'une réduction du nombre d'appartements initialement prévu.

Inutile de préciser que, dans ce genre de circonstances, on aboutit vite à des situations inex-

tricables, voir parfois dramatiques, non seulement pour les propriétaires, mais encore plus pour les locataires pris au piège.

La législation stipule en effet, dans l'arrêté gouvernemental du 12 juin 2003 de la Région de Bruxelles-Capitale, que « toutes modifications du nombre et de la répartition des logements lorsqu'il s'agit d'un immeuble d'habitation, du nombre de chambre lorsqu'il s'agit d'un établissement hôtelier, du volume construit ou de l'aspect architectural du bâtiment » nécessitent impérativement l'obtention d'un permis d'urbanisme. Si vous décidez donc d'emménager dans un appartement situé dans une maison unifamiliale, vérifiez bien auprès du propriétaire, ou mieux, auprès de la commune, que tout est en ordre. En effet, la structure d'un immeuble à appartements n'est pas du tout la même que celle d'une maison. Elle implique plusieurs sanitaires, salles de bains, cuisines nécessitant autant de raccordements (gaz, électricité, eau) dont l'installation doit être soumise à certaines normes strictes. Elle implique aussi que les nouvelles pièces d'habitation (séjour, chambres, etc ...) doivent répondre à des normes minimales en terme de superficie, éclairage naturel, etc ... Il est également possible que des locaux communs soient à prévoir, par exemple, pour le tri sélectif des ordures ménagères, pour le matériel d'entretien des communs, les vélos et poussettes, etc...

Qu'on se le dise ! Ce permis n'a pas été conçu dans le but d'empêcher les propriétaires de modifier leur habitation, mais bien au contraire pour assurer un maximum de sécurité et de confort, tant au propriétaire qu'aux locataires.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Service Gestion du Territoire au numéro suivant : 02/423.13.36.

Les rues Volral, Mohrfeld et Broekaert en chantier

Le début des travaux de rénovation des rues Volral, Mohrfeld et Broekaert a été fixé au lundi 6 septembre. Le projet prévoit la rénovation des trottoirs et de la voirie, ainsi que des aménagements aux entrées des trois rues.

Les trottoirs seront recouverts de clinckers, avec des fondations renforcées à hauteur des garages. Les fondations et la couche d'asphaltage de la voirie seront renouvelées. Un plateau surélevé sera aménagé dans les carrefours Broekaert/Bonaventure et Volral/Reniers, tandis qu'un trottoir traversant est prévu dans le carrefour Mohrfeld/Bonaventure. Les arrêts de bus situés à hauteur du carrefour Reniers/Volral seront aménagés en perrons. Des arbres seront plantés dans la rue Mohrfeld.

Le chantier, dont la durée est estimée à 120 jours ouvrables (soit environ 6 mois), se déroulera en plusieurs phases. Les travaux commenceront dans la rue Broekaert et dans le tronçon de la rue Volral compris entre les rues Broekaert et Mohrfeld. Le chantier se déplacera ensuite vers la rue Mohrfeld et le deuxième tronçon de la rue Volral.

Lors de chacun de ces deux phases, les trottoirs seront d'abord rénovés. Le stationnement sera alors autorisé en dehors des heures de travail de l'entrepreneur (le soir et le week-end) et la circulation restera possible. La circulation et le stationnement seront toutefois interdits pendant les travaux de fondations et d'asphaltage de la voirie. Afin de permettre aux habitants de garer leur véhicule dans le quartier, la chaussée de Dieleghem sera provisoirement mise à sens unique (de la place de l'Ancienne Barrière vers la rue Reniers) et le stationnement y sera instauré des deux côtés.

La commune a insisté auprès de l'entrepreneur pour qu'il procède, si possible, à l'aménagement des plateaux et du trottoir traversant à hauteur des différents carrefours durant une période plus calme (congé de Carnaval ou vacances de Pâques). Pendant les travaux dans la rue Bonaventure, une déviation sera mise en place par la rue Dupré.

Mois après mois, vous trouverez tous les détails sur l'évolution de ces travaux de rénovation dans la rubrique "Info Chantiers" du Jette-Info.

Un passeport pour votre animal

Il y a du nouveau concernant l'identification de votre toutou. Depuis des années déjà, l'A.B.I.E.C. (Association Belge d'Identification et d'Enregistrement Canins) est l'organisme officiellement désigné par le gouvernement fédéral comme étant le seul apte à gérer l'identification et l'enregistrement des chiens en Belgique. Jusque là, pas de changement. Cette procédure permet notamment de vous restituer votre animal lorsque celui-ci s'est égaré ou a été volé, de prouver que vous en êtes bien le propriétaire ou encore de vous défendre vis-à-vis de celui qui vous a vendu votre chien.

Depuis le 7 juin 2004, l'association fournit également un passeport européen qui, outre les informations d'identification, vous permet de disposer d'un document unique comportant toutes les informations sanitaires de la vie de votre chien, chat ou furet. La date d'entrée en vigueur

de ce nouveau document a été reportée au 1er octobre 2004. Pour tous ceux qui comptent emmener ces animaux en dehors des frontières belges, il n'est donc pas trop tard pour se mettre en ordre.

Ce n'est pas tout. Un nouvel arrêté royal, publié le 7 juin dernier, confirme l'obligation d'identifier et d'enregistrer auprès de l'A.B.I.E.C. tous les chiens nés après le 1er septembre 1998. Dans cet arrêté, le certificat qui définissait l'identification et l'enregistrement que l'association fournissait habituellement prend désormais la forme de ce même passeport, dans lequel il faudra coller un jeu d'étiquettes. Pour faciliter la vie de tout le monde, ce passeport se conforme d'ores et déjà à la législation européenne et sera donc valable pour les voyages en Europe à partir d'octobre 2004.

Concrètement, cela signifie que :

- si un chien naît chez vous, et que vous avez l'intention de le garder, vous devez le faire identifier et enregistrer avant l'âge de 4 mois;

- si vous avez l'intention de vendre ou de donner un chien, quel que soit son âge, vous devez au préalable le faire identifier et enregistrer;

- si vous achetez ou recevez un chien, il doit être au préalable identifié et accompagné de son passeport.

Comment faire identifier et enregistrer votre chien ? Cela se fait soit par une puce électronique accrochée à son collier, soit par un tatouage. L'identification par puce électronique doit être réalisée par un vétérinaire. L'identification par tatouage peut être réalisée soit par un vétérinaire, soit par un tatoueur membre d'une association agréée. Concernant la procédure d'enregistre-

ment, les vétérinaires et les tatoueurs agréés disposent de passeports vierges et de certificats provisoires d'identification et d'enregistrement qu'ils enverront à l'A.B.I.E.C.

Le prix de l'implantation d'une puce électronique ou de la pose d'un tatouage est déterminé par le vétérinaire ou le tatoueur agréé qui pratique l'opération. Il n'est donc pas fixé par une réglementation. Par contre, le prix de l'enregistrement des données est fixé à 12,39 EUR pour un chien nouvellement identifié. Le paiement à l'A.B.I.E.C. est effectué par celui qui procède à l'identification (vétérinaire ou tatoueur). C'est donc à lui et non à l'A.B.I.E.C. que vous devez payer cette somme. Dans le doute, passez un petit coup de fil à votre vétérinaire ou contactez l'A.B.I.E.C. (Association Belge d'Identification et d'Enregistrement Canins) au 070/222.445 - info@abiec-bvirh.be.

Eduquer les chiots à Jette



Des cours de comportement pour chiots se déroulent tous les samedis après-midi à Jette. Ces cours, donnés par All Dog Training, feront de votre chiot un excellent chien de compagnie au caractère agréable. Tous les premiers

dimanches du mois, les propriétaires d'un jeune chien de moins de 4 mois peuvent en outre participer à une puppy-party gratuite. La prochaine puppy-party aura lieu le dimanche 5 septembre à 10h30 dans la salle de cours du service des Plantations (avenue du Laerbeek 120).

Les maîtres peuvent y obtenir tous les renseignements utiles sur l'éducation de leur chiot. Les jeunes chiens, de leur côté, ont l'occasion d'entrer en contact avec des congénères. L'instructeur spécialisé apporte une réponse à toutes les questions sur le comportement du chiot, tandis que les enfants apprennent comment réagir face à leur chien. Les renseignements concernant les cours de All Dog Training sont également disponibles lors de la puppy-party.

L'initiateur du projet All Dog Training est Dany Grosemans, un thérapeute du comportement animal qui jouit d'une renommée internationale. Dany Grosemans donne des séminaires et des conférences dans le monde entier. Il a écrit plusieurs livres sur le comportement des chiens et collaboré à divers programmes télévisés. Il a spécialement conçu le programme de cours pour les gens qui souhaitent un chien de compagnie

qui s'intègre au sein de la famille.

All Dog Training propose deux types de cours. Les cours pour chiots sont destinés aux jeunes chiens jusqu'à l'âge de 18 semaines. En six leçons, le maître reçoit les éléments nécessaires pour parfaire l'éducation de son animal. L'accent est mis sur la socialisation du jeune chien et sur le développement d'un caractère agréable. Un autre programme de cours s'adresse aux chiens de tous âges, à partir de 5 mois. En huit leçons, le chien apprend à obéir aux ordres de base et à se comporter correctement, tant avec les humains qu'avec les autres chiens. Le maître apprend à mieux comprendre son chien et découvre les moyens dont il dispose pour influencer son comportement.

All Dog Training repose sur trois concepts fondamentaux : fun, family et forceless.

- Fun parce que l'éducation du chien doit se passer dans une ambiance agréable, amusante et décontractée.

- Family parce que le chien ne doit pas seulement écouter son maître. Tous les membres de la famille sont invités à participer aux cours.

- Forceless parce que le chien apprend à obéir sans qu'il faille utiliser la force ou la contrainte.

Le prix des cours de comportement pour chiots est fixé à 130 EUR. Pour ce montant, les participants ont droit à six leçons de groupe, ainsi qu'au "All Dog Training Control System". Ce système breveté leur permet de contrôler et d'adapter eux-mêmes le comportement de leur chien durant toute sa vie, de façon à écarter les comportements inadéquats.

Renseignements et inscriptions :
0800/94.035 - 02/248.20.78 -
www.alldog.be

LE POINT INFO DE ALL DOG TRAINING

Eviter les comportements à problème chez les chiens

La fin des vacances ?

Une période difficile pour les chiens.

En septembre, nos amis à quatre pattes se montrent souvent difficiles. Durant deux mois, le chien a bénéficié d'une attention accrue et voilà qu'on le laisse à nouveau seul du matin au soir. Ce manque d'attention peut avoir des conséquences gênantes : il réduit les coussins en miettes, ronge les meubles, aboie au point de déranger les voisins, fait ses besoins à l'intérieur,... Septembre est la bonne période pour envisager une formation pour votre chien. Quelques conseils simples vous permettront cependant d'éviter les problèmes.

CONSEILS :

- Assurez-vous que votre chien a eu l'occasion de dépenser son énergie avant de le laisser seul le matin. L'idéal est de lui permettre de courir (à la maison ou dans une zone prévue à cet effet), de jouer avec lui ou de le laisser jouer avec d'autres chiens.

- Prévoyez également un moment où le chien peut se défouler le soir.

- Evitez de laisser le chien seul durant 8 heures dès le premier jour. Demandez à un voisin ou à un parent de le faire sortir durant la journée. Un chiot doit avoir la possibilité de sortir au moins toutes les 1,5 ou 2 heures.

- Mettez de la musique. En créant vous-même un environnement sonore, vous ferez en sorte que le chien réagisse moins aux bruits de l'extérieur. Il sera plus calme, moins irritable, moins stressé et aura moins tendance à aboyer.

- Donnez quelque chose d'appétissant à ronger à votre chien. Choisissez par exemple des os creux que vous remplirez d'une partie de sa nourriture.

- Ne punissez pas votre chien lorsque vous constatez en rentrant qu'il a fait une bêtise. Il est trop tard pour réagir. Si vous vous fâchez, il pourrait être méfiant, avoir peur et se montrer agressif.

- Les chiens sont plus à l'aise lorsqu'ils sentent l'odeur de leur maître. Donnez à votre chien un T-shirt que vous avez porté, sans le laver. Déposez-le dans son panier ou dans un coin de la maison où il aime se tenir.

- Lorsque vous quitter la maison le matin, n'en faites pas toute une histoire. Il est préférable d'ignorer le chien durant les 15 minutes qui précèdent votre départ.

Comment se débarrasser des déchets ?

Objets encombrants

Les campagnes d'enlèvement d'objets encombrants à domicile, organisées par la commune en collaboration avec Bruxelles-Propreté, sont SUPPRIMEES. Bruxelles-Propreté enlève vos objets encombrants à domicile sur simple demande (lire ci-dessous).

Enlèvement par Bruxelles-Propreté. Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 19 EUR par mètre-cube supplémentaire.

Déchetterie régionale. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers,

meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert de mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts et petits déchets chimiques

Enlèvement à domicile. Durant les mois d'été, les déchets verts sont collectés en porte à porte tous les dimanches à partir de 14h. Vous devez utiliser à cette fin les sacs verts spéciaux en vente dans le commerce. Vous pouvez vous débarrasser ainsi de l'herbe, des déchets d'élagage, des feuilles et des branches de moins de 2 m

de long et 20 cm de diamètre. Les grandes branches et les souches d'arbres ne sont pas acceptées.

Service des Plantations. Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois : 2 m³ gratuits par an, 5 EUR/m³ à partir du 3ème m³. Tarif entreprises de jardinage jettoises : 12,50 EUR/m³. Tarif particuliers non-jettois : 12,50 EUR/m³. Tarif entreprises non-jettoises : 25 EUR/m³.

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux.

Maison de repos Iris du CPAS

Des appartements pour personnes valides



La maison de repos Iris du CPAS de Jette compte désormais une nouvelle aile qui comporte huit appartements prévus pour accueillir un couple ou deux personnes valides du même sexe.

Chaque appartement est composé d'un hall, d'un salon, d'une chambre, d'un dressing et d'une salle de bains privée. L'aile comporte 2 niveaux qui sont desservis par un ascenseur.

Les appartements sont partiellement meublés. Les futurs occupants peuvent donc apporter quelques meubles et objets personnels afin de reconstituer un cadre de vie familial.

Le prix de journée est fonction des revenus du résident et des débiteurs d'aliments. Dans ce prix de journée, sont notamment compris les frais de séjour, de chauffage, d'entretien, d'électricité et les activités organisées par la maison de repos Iris.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter monsieur Van Der Helst, responsable du service Placements, au 02/422.46.50 (du lundi au jeudi).



L'Arbre de Vie cherche des accueillant(e)s d'enfants bénévoles !

Des mamans en grande difficulté désirent trouver du travail, sortir des problèmes financiers et matériels, suivre des cours de langue ou de rattrapage scolaire,... Elles veulent gagner leur vie pour ne plus dépendre de la charité publique.

L'Arbre de Vie, halte-garderie d'urgence nécessaire, s'est donné pour mission d'accueillir les jeunes enfants de ces mamans pendant qu'elles suivent des cours, accomplissent des démarches administratives,

participent à des entretiens d'embauche,... Actuellement, l'Arbre de Vie s'occupe tous les jours d'une vingtaine d'enfants âgés de 1 mois à 3 ans. La capacité d'accueil de la halte-garderie, située rue Vandenschriek, est de 10 enfants simultanément.

L'équipe de l'Arbre de Vie se compose de 19 personnes. Il s'agit essentiellement de bénévoles qui acceptent de consacrer quelques heures par semaine à l'encadrement de ces enfants. Des contacts se nouent entre les tout-petits, leurs mamans et les bénévoles qui sont souvent eux-mêmes parents ou grands-parents.

La halte-garderie est à la recherche de bénévoles afin d'utiliser ses locaux à leur pleine capacité, tout en maintenant le taux

d'encadrement actuel d'une accueillante pour trois enfants. Une équipe plus étoffée permettrait en outre d'élargir les heures d'ouverture pour mieux couvrir les horaires des mamans qui suivent des cours.

L'action de l'Arbre de Vie est résolument tournée vers l'avenir... parce que des petits enfants épanouis ne deviendront sans doute pas des adolescents délinquants, parce qu'une famille qui vit dans la dignité est une famille citoyenne à part entière. Si ce projet né en 1999 vous interpelle, l'Arbre de Vie en appelle à votre cœur et à vos bras !

Pour tout renseignement : Arbre de Vie - rue Vandenschriek 73 - tél. 02/428.21.24

Un peu de temps pour un enfant extra-ordinaire

Thibault, Joakim et Malik ont 8 ans. Philippe en a 7. Tous les quatre sont des enfants porteurs d'un handicap. Famisol - Familles Solidaires, asbl subsidiée par la COCOF, est à la recherche de personnes qui pourraient inviter régulièrement ces enfants extraordinaires pour de courtes périodes (un jour, une nuit par mois, un week-end, une semaine pendant les vacances,...). Les parents de ces

enfants peuvent ainsi se consacrer à d'autres activités, tandis que les enfants eux-mêmes vivent une nouvelle expérience en dehors de leur cadre familial.

Les familles qui sont prêtes à consacrer un peu de temps et d'affection à un enfant porteur d'un handicap sont invitées à contacter Famisol au 02/771.91.14 ou à surfer sur leur site www.famisol.be.



La Récré pour les tout-petits

La Maison médicale Essegheem et l'Abordage proposent un espace de rencontre ouvert aux petits de 0 à 3 ans, accompagnés de maman, papa, mamy, papy, marraine, tatie,...

La Récré est un espace...

... de jeux où les jeunes enfants peuvent faire de nouvelles expériences, découvrir de nouveaux jouets, rencontrer de nouveaux copains.

... d'échange où les grands peuvent papoter, souffler un peu hors de la maison.

... de parole qui prépare les enfants et leurs parents à l'entrée en crèche ou à l'école.

... où les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Avec le soutien de la Ligue des Familles de Jette et de la Fondation Lippens

La Récré

Rue Essegheem 26 à Jette

Ouvert le mardi de 9h30 à 12h30 (sauf durant les congés scolaires)

Pour tout renseignement : Judith Pary - tél. 02/424.25.40 (les lundi, mercredi et vendredi de 13 à 16h)

La Chorale Royale des Chantres de Notre-Dame et le chœur d'enfants "La Ritournelle"

vous proposent un
RÉCITAL DE CHANTS

le vendredi 8 octobre 2004
à 20h15

en l'église Saint-Joseph
(rue Rémy Soetens)

Au programme : chanson française, motets et negro spirituals

Entrée : 13 EUR en prévente (compte n° 734-1120887-61) - 16 EUR à l'entrée - enfants de moins de 12 ans : 5 EUR

Au profit de la halte-garderie d'urgence nécessaire "L'Arbre de Vie"
Renseignements : 02/268.50.79

Cohabitation : appel aux projets 2005

Dans le cadre de la subvention spéciale octroyée par la COCOF en vue de promouvoir l'intégration sociale et la cohabitation des différentes communautés locales, notre commune lance un appel aux projets aux différentes associations jettaises francophones actives dans ce domaine. Il s'agit de projets pour l'année 2005.

Le cahier des charges qui définit de manière précise les critères auxquels doivent répondre les projets introduits, ainsi que les documents nécessaires à l'introduction d'un projet sont disponibles jusqu'au 24 septembre 2004 au service des Affaires sociales - chaussée de Wemmel 102 à Jette - tél. 02/421.42.02. Les projets devront être introduits pour le 29 septembre 2004 au plus tard.

Conférences de l'Antenne Interuniversitaire

Programme 2004-2005

Le collège des bourgmestre et échevins et Lucien Vermeiren, échevin de la Communauté française, ont le plaisir de vous annoncer la 9ème saison de l'Antenne Interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du nord-ouest de Bruxelles. Le programme de l'année académique 2004-2005 comprendra 8 conférences qui seront présentées à 14 heures 30 dans la Salle communale des Fêtes de Jette (place Cardinal Mercier 10).

Jedi 7 octobre 2004 : "Précurseurs et maudits : Van Gogh, Gauguin, Cézanne" par René Dalemans, licencié-agrégé en histoire de l'Art et Archéologie.

Jedi 28 octobre 2004 : "Pourquoi s'opposer à la mondialisation ?" par le chanoine François Houtart, docteur en Sociologie à l'UCL.

Jedi 18 novembre 2004 : "Le médicament de demain : science et fiction" par Didier Lambert, docteur en Pharmacie à l'UCL.

Jedi 16 décembre 2004 : "Les apports culturels des nouveaux pays de l'Union Européenne" par Alain Van Crutgen, professeur de littérature à l'ULB.

Jedi 13 janvier 2005 : "Stonehenge, Carnac et Wéris, préhistoire de l'astronomie" par André Koeckelenbergh, professeur honoraire à l'ULB, astronome.

Jedi 17 février 2005 : "Le Roi Albert, histoire d'un mythe" par Laurence van Ypersele, docteur en Histoire à l'UCL.

Jedi 17 mars 2005 : "La problématique de la surdité" par Aline Marque, docteur en Médecine.

Jedi 21 avril 2005 : "Archéologie à Bruxelles" par Pierre Bonenfant, historien de l'Art, archéologue.

Prix : 3,70 EUR par conférence payable à l'entrée (prière de vous présenter au minimum 1/2 heure à l'avance) ou au préalable. Les abonnements (22 EUR pour les 8 conférences) sont à payer dès à présent par virement bancaire au compte CCP 000-0025741-36 de la commune de Jette, avec la communication "Antenne Interuniversitaire".

Infos et inscriptions : à partir du **lundi 13 septembre 2004, entre 10h00 et 11h30 (sauf le jeudi : de 14h00 à 15h30) du service du 3ème Age - centre administratif de Jette, rue Henri Werrie 18/20 (1er étage - bureau 130) - 02/423.12.66.**

Taxibrousse : des stages en Afrique de l'Ouest

L'asbl jettoise Taxibrousse organise des stages à vocation professionnelle en Afrique de l'Ouest. Ces stages sont essentiellement destinés à des étudiants qui souhaitent réaliser un travail de fin d'études ou vivre la profession à laquelle ils se préparent sur un terrain qui leur est inconnu, tout en profitant d'un encadrement professionnel de qualité. Sages-femmes, infirmières, agent d'éducation, éducateur, assistants sociaux, commerciaux, tous peuvent effectuer un stage enrichissant.

Taxibrousse propose également des stages spécifiques pour les enseignants pendant les périodes de congés scolaires. De nombreuses écoles (en ville ou en brousse) sont partenaires de l'association. Les stagiaires effectuent dès lors un travail essentiellement pédagogique. Rencontres entre enseignants, visites d'écoles, réunion pédagogique, projets et activités menées par les enfants eux-mêmes en sont les points d'orgue. Ces stages ont en outre une dimension humanitaire. Dans chaque école visitée, les enseignants belges déposent du matériel scolaire qu'ils ont eux-mêmes collecté avec leur classe. Cet équipement répond aux besoins des élèves les plus défavorisés ou aux demandes des instituteurs en manque de matériel pédagogique de base.

Les résultats sont tangibles. Lors du dernier stage, 15 écoles situées à Dakar et en brousse ont été aidées, une réunion pédagogique a regroupé enseignants belges et sénégalais, 450 personnes disposent dorénavant de leur carnet sanitaire et 1 école maternelle a pu rouvrir ses portes grâce à l'argent que certains enseignants avaient rassemblé en Belgique. En juillet, des stages de remédiation sont organisés pour aider les enfants qui

ont connu des difficultés pendant l'année scolaire, tandis que des mouvements de jeunesse assurent la remise en état de certaines écoles et mettent sur pied des animations pour les enfants des villages.

Ce vaste programme vous intéresse ? Tous les détails et les propositions de stages sont disponibles sur le site www.taxibrousse.org. Une réunion d'information aura lieu à Jette le samedi 18 septembre 2004 à 11h. Cette réunion s'adresse aux enseignants qui souhaitent partir à Pâques ou en juillet 2005, ainsi qu'aux personnes désireuses de pratiquer leur profession ou leur future profession dans les sites partenaires de Taxibrousse en Afrique de l'Ouest.

Pour tout renseignement : Jean-Marc Quinet - chaussée de Dieleghem 13 - tél. 02/479.46.34 - www.taxibrousse.org - jm.quinet@euronet.be



Musique, théâtre, danse : l'académie prépare sa rentrée

L'académie communale de musique G.H. Luytgaerens offre une variété de cours de musique instrumentale et vocale, de théâtre et de danse, ainsi que des cours théoriques. En vue de la rentrée 2003, voici tous les détails sur les cours proposés.

Musique instrumentale et vocale

Clavecin, Piano, Guitare, Violon alto, Violoncelle, Flûte traversière, Flûte à bec, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cornet, Cor, Trombone, Percussions, Orgue, Chant, Musique de chambre, Ensemble instrumental, Ensemble jazz

Théâtre

Art dramatique
Déclamation
Diction

Danse

Danse classique (dès 7 ans)
Danse contemporaine (enfants à partir de 7 ans, adolescents et adultes)
Jazz (dès 10 ans)
Cours spécial jazz pour adolescents et adultes

Cours théoriques

Solfège (ordinaire et cours pour adultes)
Histoire de la musique
Ecriture et analyse musicale
Informatique musicale
Par ailleurs, l'amicale de l'académie propose différentes animations et activités :

- Cours d'initiation musicale théorique et pratique pour enfants de 4 à 6 ans
- Organisation de concerts
- Achat et prêt d'instruments de musique et de matériel didactique

Dès son inscription à l'académie, l'enfant est membre de l'amicale. Une cotisation modique est demandée par élève.

Inscriptions : en septembre 2004 (du lundi au vendredi) de 16h30 à 19h

**ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE
G.H. LUYTGAERENS
RUE DU SAULE 1 À 1090 JETTE
TEL./FAX : 02/427.60.72**

COURS COMMUNAUX DE PROMOTION SOCIALE J.L. THYS

Rue Essegem 101 à 1090 Jette - Tél./fax : 02/427.07.57



EN SOIRÉE

Les lundis et mercredis ou les mardis et jeudis de 18h30 à 21h40

**NÉERLANDAIS - ANGLAIS - ESPAGNOL
HABILLEMENT**

EN SOIRÉE

Les mercredis de 18h30 à 21h40

ALLEMAND - ITALIEN

EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h

FRANÇAIS pour nouveaux arrivants

EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h ou de 13 à 16h

NÉERLANDAIS élémentaire et moyen

INSCRIPTIONS : EN SEPTEMBRE 2004 (DU LUNDI AU JEUDI) DE 18 À 20H

ACCÈS : STIB (18, 19, 49, 53, 81, 94 ET MÉTRO PANNENHUIS) OU TRAIN (GARE DE JETTE)

Nouveauté

**COURS D'ALPHABÉTISATION
par l'association "Lire et écrire"**

Renseignements et inscriptions
Tél. 02/411 28 20

Rentrée chargée pour les seniors

Le Collège des Bourgmestre et Echevins et Lucien Vermeiren, échevin du 3ème Age de la Communauté française, ont le plaisir de vous annoncer les activités suivantes :

Un **THÉ DANSANT** est organisé en collaboration avec le cours de danses de salon le **jeudi 16 septembre 2004** à 14h30 dans la Salle communale des fêtes située place Cardinal Mercier n°10. La sonorisation et l'ambiance musicale seront assurées par Papy Aldo. Ambiance garantie!

Prix d'entrée : 5 EUR comprenant les boissons et une pâtisserie.

Un **SPECTACLE DE VARIÉTÉS** est prévu le **jeudi 23 septembre 2004** à 14h30, également dans la Salle communale des fêtes. Ce spectacle vous donnera l'occasion de découvrir divers artistes de talent. Roméo, interprétera des chansons de Yves Montand, Jean Ferrat, Serge Reggiani et Joe Dassin. Cet artiste, ayant déjà participé à de nombreux concours, vous charmera par sa voix. Frédéric Lamory, lauréat de l'émission "Star ce soir" (RTL-TVI), se produira avec ses musiciens et vous offrira un tour de chant à la fois tendre et dynamique. Cet auteur compositeur, régulièrement diffusé sur les ondes de Radio Contact +, vous fera partager sa sensibilité durant 1h30 de concert en reprenant les chansons extraites de ses quatre CD dont

le dernier s'intitule "La couleur des larmes". Frédéric Lamory vous interprétera quelques grands succès de Lama, Aznavour, Brel et bien d'autres.

Et pour mettre plein de soleil dans les cœurs, Willy Wuydens, chanteur et musicien haïtien (ayant participé à plusieurs festivals, entre autres Couleur Café et dernièrement l'Euroferria 2004 dans le Parc de la Basilique de Koekelberg), interprétera des chansons exotiques et tropicales, en solo ou en duo avec Frédéric Lamory.

A l'entracte, une dégustation, également ensoleillée, de pâtisseries artisanales portugaises sera présentée par l'a.s.b.l. "Art et Gastronomie du Portugal"

Prix d'entrée : 10 EUR comprenant spectacle, boissons et la pâtisserie portugaise.

Une **EXCURSION À TOURNAI** est programmée le **jeudi 30 septembre 2004**. Dans la matinée, après un bon café dans un établissement situé sur la Grand'Place, vous aurez l'occasion de visiter le Centre de la Marionnette de la Communauté française de Belgique, situé au cœur de la ville de Tournai. Cette demeure de style néo-classique abrite à l'heure actuelle près de 1500 marionnettes provenant des quatre coins du monde. A midi, un repas soigné comprenant un apéritif, une entrée, un plat, un dessert et le café vous sera proposé.

Après quoi, vous rejoindrez la Maison de la Culture de Tournai pour assister au 21ème Festival de Danses Folkloriques. Au programme : l'Argentine, la République de Bélarus, la République de Moldavie, la Lituanie, l'Italie, le Bénin, la France, la Roumanie et la Belgique.

Rendez-vous à 7h00, place Cardinal Mercier.

Prix : 42 EUR comprenant la visite du Centre de la Marionnette, le repas de midi, le spectacle et le transport.

Un **CONCERT DE GOSPEL** est prévu dans l'église Saint-Julien à Auderghem le **mercredi 10 novembre 2004** après-midi. Le Golden Gate Quartet fêtera par la même occasion son 70ème anniversaire. Venez assister au concert du groupe de gospel le plus connu au monde. C'est une occasion unique de les voir ou de les revoir sur scène en Belgique.

Transport en autocar. Rendez-vous à 13h15, place Cardinal Mercier.

Prix : 19,50 EUR comprenant le concert et le transport en autocar.

Réservation des places: auprès du service du 3ème Age, centre administratif (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20, entre 10h00 et 11h30 et le jeudi entre 14h00 et 15h30. Tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem).

DANSE DE SALON



Dès le mois d'octobre, les cours de danse de salon pour les seniors seront à nouveau organisés pour la 3ème année consécutive. Venez donc vous amuser en apprenant la valse, le tango, le cha-cha-cha, la salsa, etc... La danse est une activité tonique et un passe-temps ludique que l'on peut pratiquer en couple ou entre amis. Grâce à un moniteur expérimenté (ancien compétiteur), vous apprendrez à danser dans une atmosphère bonne enfant.

Les cours se donnent tous les mardis après-midi à partir du 5 octobre 2004 au Pavillon Wouters, rue Wouters n°12 à Jette (à proximité de l'Abbaye de Dieleghem, accès aisé par les bus 13, 14, 53 et 84).

Voici l'horaire :

- de 14h à 15h, cours de perfectionnement (3 EUR)
- de 15h à 16h, entraînement pour tous (1 EUR)
- de 16h à 17h30, cours pour débutants (3,50 EUR)

Attention : Une assurance couvrant les accidents corporels devra être souscrite par chaque participant aux cours. Le montant de la prime annuelle s'élève à 5 EUR. La prime doit être payée au moniteur de danse ou auprès du service du 3ème Age de l'administration communale de Jette (1er étage - bureau 130 - rue Henri Werrie 18/20), tous les matins entre 10h00 et 11h30, sauf le jeudi entre 14h00 et 15h30. Il n'y a pas lieu de vous inscrire préalablement, il suffit de vous présenter aux cours.

Information : 02/423.12.66 (Patricia Hellem)

Un bus tout en couleurs pour les écoliers



Vous l'aurez certainement déjà remarqué, ce bus coloré que quelques dizaines d'enfants empruntent régulièrement pour se déplacer à Jette. Ce nouveau bus scolaire fait partie du charroi de la commune de Jette, géré sous l'égide de l'échevin André Liefferinckx. En période scolaire, le bus conduit les enfants à la cantine. Les écoles font également appel à ce moyen de locomotion pour se rendre à la piscine, au musée ou en excursion. Le nouveau bus peut accueillir 55 passagers. Il est couvert de dessins colorés qui le rendent plus gai pour les enfants et plus visible pour les automobilistes. Notre commune compte deux bus scolaires et un minibus qui assurent tous les jours le transport de plusieurs centaines d'enfants. Il s'agit essentiellement des écoliers qui prennent le repas chaud à la cantine. A noter que, depuis ce mois de septembre, la cantine scolaire est transférée dans les bâtiments rénovés du CPAS, rue de l'Eglise-Saint-Pierre.

Si vous repérez le bus scolaire au détour d'une rue, redoublez de prudence.

Jette senior citizens' school

Dans le cadre de l'animation pour les seniors, des cours de langues, de coupe et couture ainsi que des cours de gymnastique reprendront à Jette dès le mois d'octobre à l'initiative de Lucien Vermeiren, échevin du 3ème Age.

Cours de langue

Les cours reprennent à partir du 4 octobre 2004. Vous y apprendrez l'anglais le lundi et le vendredi, l'italien le mardi et l'espagnol le mercredi et le jeudi. Les groupes sont constitués par niveau de 1 à 4. L'horaire est variable suivant le choix de la langue. Les cours se déroulent au Centre Armillaire (2ème étage - Locaux 210 et 204) situé au numéro 145 du boulevard de Smet de Naeyer.

Prix : 3,80 EUR par leçon. L'inscription se fait sur place, le jour du cours.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Patricia Hellem au 02/423.12.66.

Cours de coupe et couture

Pour débutants et initiés, ces cours se déroulent tous les vendredis (et éventuellement le lundi) de 14h à 16h au Pavillon Wouters, rue Wouters n° 12, à proximité de l'Abbaye de Dieleghem.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Jossa au 02/478.08.63 ou Mme Coessens au 02/478.22.69.

Cours de gymnastique

Les cours se déroulent le mardi et le jeudi de 10h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires) à la salle omnisports de Jette, avenue du Comté de Jette, en face du Parc de la Jeunesse.

Prix : 14 EUR par trimestre. Il est obligatoire de fournir un certificat médical attestant que votre état de santé vous permet de suivre un cours de gymnastique.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Dossogne au 02/425.45.56 ou M. Chaerels au 02/478.24.75

Soirée de Bel Canto

Jacqueline Van Quaille et Tonino Carlino nous reviennent avec un programme ayant pour thème 'Rencontre entre l'Orient et l'Occident'. Ils vous proposeront notamment des extraits de 'Madame Butterfly', 'Turando' et du 'Pays du sourire'. Ils interpréteront également de célèbres duos d'amour, tels que 'Il Trovatore', 'Cavalleria Rusticana', 'La Traviata', etc... Jacqueline Van Quaille reprendra la désormais inoubliable parodie de l'air des bijoux de Bianca Castafiore, personnage qu'elle interpréta dans la comédie musicale 'Tintin et le temple du soleil'.

A l'issue du spectacle, le verre de l'amitié permettra la rencontre des artistes.

Le vendredi 1er octobre à l'Abbaye de Dieleghem (rue Jean Tiebackx, 14).

Prix : 8 EUR (étudiants et seniors : 6,50 EUR)

Info et réservation : 02/428.71.03

En prélude à l'opération "A Jette, sans ma voiture", la place Reine Astrid sera le théâtre d'un grand SPECTACLE SON ET LUMIÈRE

Le 18 septembre 2004

A 20h : concert de Mélanie Duchêne

A 21h : spectacle son et lumière "Du passé au présent"

Ce spectacle féerique nous livrera une vision colorée de notre histoire. Des figurants évolueront sur un fond de musique et de feu d'artifice.

Entrée gratuite

Info : 02/423.12.92

UNE ORGANISATION DE L'ÉCHEVIN DU COMMERCE ET DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL COMMERCE ET MARCHÉ ANNUEL JETTOIS, PRÉSIDIÉE PAR YVES PUTZEYS, AVEC LE SOUTIEN DU BOURGMESTRE HERVÉ DOYEN ET DE L'ÉCHEVIN DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE WERNER DAEM



Grande fête à la Ferme pour enfants

**Les 11 et 12 septembre 2004
à partir de 11h**

Petite rue Sainte-Anne 172
1090 Jette
Tél. 02/479.80.53.

"La pomme"

Animations : Peinture sur tissu - Grimage - Pêche aux canards - Clowns - balades en charrette et à dos de poney - Mât de cognac - Stand "jus de pomme" - Préparation de tartellettes aux pommes - Stand "abeilles" - Jeux

Stand d'information

Dégustation de spécialités campagnardes

Vente de produits naturels de qualité au magasin de la Ferme

Brocantes

Décidément, les amateurs de brocantes sont gâtés à Jette. Deux nouveaux rendez-vous les attendent durant ce mois de septembre. A ne pas manquer si vous voulez vider votre grenier ou si vous êtes à la recherche d'un objet rare, d'une bonne affaire...

Brocante Vanderborgh

**le samedi 11 septembre 2004 de
8 à 20h dans la rue Vanderborgh**

Emplacement : 2 EUR pour les riverains, 8 EUR pour les non-riverains

Inscriptions : Restaurant Le Basilic, rez-de-chaussée de la Basilique de Koekelberg, entrée 8, tél. 02/425.09.05 (entre 12 et 20h)

Brocante Rockardinal

**le dimanche 26 septembre 2004
de 9 à 17h sur la place Cardinal
Mercier**

Emplacement : 12 EUR / 3 mètres

**Inscriptions au café Barapaat,
place Cardinal Mercier 25, tél.
02/425.94.78 (à partir de 12h)**

UNE ORGANISATION DE L'ASBL
ROCKARDINAL, EN COLLABORATION AVEC LE
COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

Football : comment supporter le RSD Jette ?

A l'occasion de la saison 2004-2005, le Royal Scup - Dieleghem Jette effectue son retour dans les séries nationales en football (promotion B). Les Jettois pourront encourager leur club pour la modique somme de 2 EUR (prix normal : 7 EUR).

Comment faire ?

Complétez le coupon-réponse et remettez-le au guichet de stade communal lors de votre première visite. Ce document peut être enlevé :

- au secrétariat du complexe du Heymbosch, avenue J.J. Crocq (les mardi, mercredi et jeudi de 18h à 20h30)

- au Chalet du Heymbosch (tous les jours entre 11 et 20h)

Profitez de cette offre exceptionnelle pour supporter massivement le RSD Jette !



Joërmefestival : un cocktail réussi

Le week-end du marché annuel fut à nouveau une grande fête de la musique. Durant les trois jours du Joërmefestival, de nombreux amateurs se sont retrouvés dans le parc Garcet pour Afro-Disiac, Rockin' Jette et la Fiesta.

Afro-Disiac a remporté un beau succès avec son mélange de reggae, de ska, de rythmes africains, ... Savana Station et The Dill Brothers étaient là pour démontrer que les occidentaux ont aussi le rythme dans la peau. Quelques perles africaines en provenance de Matongé ont ensuite pris possession du podium.

Rockin' Jette a fait la part belle à la jeune génération (Surprise Attack, Cintrix

et Virgin Eggs), aux côtés de vieux routiers comme les Tranqs et Bad Preachers. Le clou de la journée, ce furent les Tarantinos dont la musique est un hommage vibrant au réalisateur Quentin Tarantino.

Le marché annuel ne serait pas complet sans la Fiesta. En début de journée, la Philharmonie de Jette a donné le ton. Pour conclure ce week-end fou, les Kreuners ont livré une prestation à couper le souffle. La pluie qui s'était mise à tomber sur le marché annuel n'a pas réussi à décourager les centaines de fans enthousiastes qui reprenaient les classiques en chœur. C'était une bien belle conclusion pour un Joërmefestival réussi.



Les Kreuners ont mis le point final derrière un week-end de marché annuel comme on en redemande.



Afro-Disiac a apporté un mélange de reggae, de ska, de rythmes africains, ...



La musique des Tarantinos, hommage vibrant au réalisateur Quentin Tarantino.

Ça a bien marché (annuel) à Jette !

Hé voilà ! Le 128^{ème} marché annuel de Jette n'est déjà plus qu'un souvenir. Comme chaque année, plus de 100.000 visiteurs avaient répondu à l'invitation des organisateurs. Il faut dire que la pluie qui était annoncée pour le lundi 30 août n'est finalement tombée que très brièvement en début de soirée, pour saluer l'entrée en scène des Kreuners dans le parc

Garcet. Pour le reste, les grands classiques et quelques nouveautés ont enchanté les petits et les grands. La foule circulait entre la place Cardinal Mercier qui accueillait la foire et la place Reine Astrid où avaient lieu de nombreuses animations. En fin de matinée, il y avait tellement de monde que les policiers de la zone Bruxelles-Ouest ont dû dévier les promeneurs

vers la chaussée de Wemmel pour venir à bout du gigantesque embouteillage de piétons qui s'était formé dans la rue Léon Theodor. Les festivités avaient débuté dès le vendredi. Expositions, foire, karaoké, tournois sportifs, feu d'artifice et concerts figuraient au programme de ce week-end jettois. Lundi, aux petites heures, les marchands installaient leurs échoppes,

tandis que les éleveurs préparaient leurs animaux pour les différents concours. A 10 heures, le bourgmestre Hervé Doyen, l'échevin du Commerce et des Animations Bernard Lacroix et le président de l'asbl Commerce et Marché annuel jettois Yves Putzeys ouvraient officiellement cette 128^{ème} édition du marché annuel. Que la fête commence !



Les animaux de la ferme (chevaux de trait, taureaux, vaches, moutons, chèvres) et de la basse-cour occupent une place importante au centre du marché annuel. Différents concours sont en outre réservés aux poneys et aux chevaux de selle.



Plus de 600 commerçants et marchands ambulants avaient installé leur échoppe dans la rue Léon Theodor, sur la place Reine Astrid et dans les rues environnantes. Des articles de toutes sortes étaient mis en vente, de même qu'une variété impressionnante de mets appétissants.



Du stand de tir aux marchands de croustillons, en passant par les attractions les plus spectaculaires, la foire attire toujours la grande foule. Roulez, jeunesse !



La brocante, gigantesque caverne d'Ali Baba, s'étendait sur plusieurs artères du centre. Comme toujours, il y avait moyen d'y dénicher les objets les plus insolites, du plus petit accessoire de la Barbie des années 60 aux cannes à pêche.



Tara a remporté le concours pour chiens dans sa catégorie. Son propriétaire n'envisageait pas de l'inscrire au concours du marché annuel. Le jeune voisin qui s'est lié d'amitié avec la chienne l'a convaincu de tenter sa chance. Quelle bonne idée !



Un été en musique au parc de la Jeunesse

Le Zomerfestival d'Été confirme son excellent départ de l'an dernier. Pour cette deuxième édition jettoise, des centaines d'amateurs de musique se sont retrouvés tous les mardis soirs de juillet et août dans le parc de la Jeunesse. Bart Van Den Bossche, Siempre Moreno, Hale Bopp, The Soulutions, les candidats des Nekka-Nachten, Jaman!, Proyeccion Latina et Plane Vanilla se sont succédés sur le podium. Les prestations étaient toutes de qualité, mais se diversifiaient par le style. Il y en avait pour tous les goûts musicaux : salsa, soul, variétés, hip-hop, reggae, latino, disco... L'été était musical à Jette.

Cinéma en plein air... sous la pluie

On ne pouvait imaginer pire scénario pour les trois soirées de cinéma en plein air organisées sur le site Essegheem les 25, 26 et 27 août, à l'initiative du président du président du Foyer Jettois Paul Leroy et de l'échevin des Animations Bernard Lacroix. La météo était plutôt maussade et, le dernier soir, franchement catastrophique au point que "La mémoire du tueur", troisième film de la série, n'a pu être projeté pour cause de pluie diluvienne. Ceci dit, malgré ces conditions défavorables, quelque 150 personnes s'étaient rassemblées au pied des immeubles de la rue Jules Lahaye pour assister aux exploits du monstre Shrek. Le lendemain, Billy Elliot, jeune danseur d'une petite cité minière du Nord de l'Angleterre, a attiré 250 spectateurs. Pas mal pour un coup d'essai... sous la pluie.

Cherchons anciennes photos de Jette !

L'administration communale souhaite étoffer ses archives photographiques. Si vous possédez d'anciennes photos de Jette (vues et événements antérieurs à 1960), l'imprimerie communale se propose de les scanner afin d'en assurer un stockage informatisé. Vous envisagez de vous défaire de ces photos ? Qu'à cela ne tienne. Elles pourraient être conservées aux archives communales et mises en valeur lors de manifestations ou de publications.

Intéressé(e) ? Contactez l'imprimerie communale - rue Henri Werrie 18-20 - tél. 02/423.13.99.



CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... aux époux Van Maercke - Opdecam. Ils ont fêté leurs noces de diamant le 10 juillet 2004.

... aux époux Vandam - Witdouch. Ils ont fêté leurs noces d'or le 24 juillet 2004.

... aux époux Gaudeus - Van Keer. Ils ont fêté leurs noces d'or le 24 juillet 2004.

... aux époux Deraymaeker - Padovani. Ils ont fêté leurs noces d'or le 7 août 2004.

... aux époux Moonen - Verteneuil. Ils ont fêté leurs noces d'or le 7 août 2004.

... aux époux De Meyer - Vanmoer. Ils ont fêté leurs noces d'or le 7 août 2004.

... aux époux Vanderborcht - Vanhamme. Ils ont fêté leurs noces d'or le 14 août 2004.

... aux époux Procès - Desmedt. Ils ont fêté leurs noces d'or le 21 août 2004.

... aux époux Van Eecke - Du Brucq. Ils ont fêté leurs noces d'or le 28 août 2004.

Les ateliers d'Humania

Dès la rentrée de septembre, l'asbl Humania relance trois ateliers centrés sur la famille, le harcèlement moral et le développement personnel.

Café famille

Echange et débat sur un thème relatif à la famille. Le 3ème mercredi de chaque mois de 20 à 22h (sauf vacances scolaires et jours fériés). Dans l'espace bar du Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR (boisson comprise).

Le 22 septembre 2004 (exceptionnellement le 4ème mercredi du mois) : "La fidélité dans le couple"

Renseignements : 02/479.92.75

Harcèlement moral et manipulation

Longtemps, on s'est focalisé sur la violence physique, alors que la violence psychologique est tout aussi destructrice. Qui sont les manipulateurs ? Comment tissent-ils leur toile ? Comment vivre à leurs côtés ? Comment s'en protéger ? Quelle aide peut-on espérer ? Quatre ateliers pour témoigner, comprendre, acquérir une tactique pour éviter le pire. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR.

Le mardi soir de 20 à 22h : Les 5 et 19 octobre, les 16 et 30 novembre 2004

Le samedi matin de 10 à 12h : le 23 octobre, les 13 et 27 novembre, le 11 décembre 2004

Renseignements : 02/479.92.75

Pensée positive et développement personnel

Cinq ateliers de relaxation et de maîtrise du stress afin d'être mieux dans sa peau et d'atteindre ses objectifs. A l'aide de la sophro-relaxation, une réponse aux questions fondamentales sur le sens de la vie sera ébauchée. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145).

Le samedi matin de 10h30 à 12h30 : les 16 et 23 octobre, les 13 et 27 novembre, le 11 décembre 2004.

Info et inscriptions : 02/479.92.75 (asbl Humania) ou 02/479.63.42 (Déa Delbrouck, sophrologue et animatrice des ateliers)

V-day 8 mai 1945 - 8 mai 2005

Il y a près de 60 ans, la seconde guerre mondiale prenait fin sur la capitulation allemande. Pour commémorer cet événement, l'échevin des Animations Bernard Lacroix prépare la mise sur pied de diverses actions de sensibilisation liées à la seconde guerre mondiale. Cette opération aura lieu durant le mois d'avril 2005. Une exposition et des conférences seront organisées à cette occasion.

La commune de Jette tient en outre à associer la population jettoise à cette commémoration.

Au-delà des associations d'anciens combattants qui seront sollicitées, un appel à témoin est lancé aux Jettois.

Vous avez vécu la guerre 40-45.

Vous avez été victime de la déportation.

Vous avez participé à la résistance contre l'occupant.

Vous possédez du matériel, des uniformes, des documents, des photos et autres souvenirs de l'époque.

Vous êtes prêt(e) à apporter votre contribution à la commémoration du 60ème anniversaire du V-day, organisée par la commune de Jette.

Alors, n'hésitez pas à contacter dès à présent le service communal des Animations (rue Henri Werrie 18-20 - tél. 02/423.12.92).

AGENDA

SEPTEMBRE

Jusqu'au 26.9 : EXPOSITION "Modernisme et Art Déco". A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h - le week-end de 10 à 18h - fermé le lundi. Info : 02/479.00.52.

Du 4 au 18.9 : EXPOSITION de cinq artistes jettois : Georges Pétré, Annie Norré, Huguette Bonnivert, Edmond Vincent et Théo Vanderzypen. Une organisation de l'association des pensionnés de Jette "Les Myosotis". Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert de 14 à 18h - le samedi de 9 à 18h - fermé les dimanche et lundi. Entrée libre. Info : 02/426.64.39.

Le 5.9 : A 10h30, PUPPY-PARTY, organisée par All Dog Training, pour les propriétaires d'un jeune chien de moins de 4 mois. Entrée gratuite. Aux Plantations (avenue du Laerbeek 120). Info : 0800/94.035 ou 02/248.20.78.

Le 10.9 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES "Emotion(s) ? Quelles émotion(s) ?",

organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 11.9 : De 8 à 20h, BROCANTE VANDERBORCHT dans la rue Vanderborcht. Emplacement : 2 EUR pour les riverains, 8 EUR pour les non-riverains. Info et inscriptions : 02/425.09.05 (entre 12 et 20h).

Les 11 et 12.9 : A partir de 11h, GRANDE FETE A LA FERME POUR ENFANTS. Petite rue Sainte-Anne 172. Thème : "La pomme". Animations, stand d'information, dégustation de spécialités campagnardes, vente de produits naturels. Info : 02/479.80.53.

Le 18.9 : GRAND SPECTACLE SON ET LUMIERE sur la place Reine Astrid. A 20h : concert de Mélanie Duchêne. A 21h : spectacle son et lumière "Du passé au présent". Entrée gratuite. Info : 02/423.12.92.

Les 18 et 19.9 : De 9 à 18h, JOURNEES DU PATRIMOINE. Dans le cadre de l'exposition "Modernisme et

Art Déco", concerts classiques gratuits par les professeurs de l'Académie de musique G.H. Luytgaerens de Jette, le 19.9 à 11h, 15h et 16h. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Au départ de l'abbaye, circuit balisé vers la Fondation Reine Elisabeth et la Withuis, les 18 et 19.9 de 14 à 18h (uniquement par groupe). Visite de l'atelier 'Gdalevitch vitraux d'art spl' (avenue de Jette 3 à Koekelberg), les 18 et 19.9 de 14 à 18h (uniquement par groupe). Info et inscriptions : 02/479.00.52.

Le 19.9 : De 9 à 19h, opération "EN VILLE, SANS MA VOITURE" dans les 19 communes bruxelloises. Circulation interdite, sauf dérogation. Nombreuses animations dans les rues de Jette. Info et programme en pages 4 et 5.

Le 19.9 : De 10 à 18h, CUISTAX-RACE sur la place Cardinal Mercier. Courses d'équipes et top chrono. Participation gratuite (caution de 50 EUR pour les courses d'équipes). Inscriptions le jour même au stand info.

Le 19.9 : De 14 à 18h, JETTE EN

COULEURS. Fête du quartier Uyttenhove dans le parc Huybrechts. Animations diverses (initiation sportive, clowns, animation musicale, bar,...). Info : 0498/10.37.97 (projet interquartier).

Le 23.9 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Bill Evans, le solitaire - Thelonius Monk, l'ermite extravagant" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 20 EUR l'abonnement aux 5 séances ou 5 EUR la séance. Info : 02/426.64.39.

Les 25 et 26.9 : Rallye "CHANTONS FRANÇAIS !". Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Le 25.9 à 18h : Prop C Net. Le 25.9 à 20h et le 26.9 à 18h : Jean-Louis Daulne. Le 26.9 à 20h : La Boîte à Malice. Entrée gratuite. Info : 02/426.64.39.

Le 26.9 : De 9 à 17h, BROCANTE ROCKARDINAL sur la place Cardinal Mercier. Emplacement : 12 EUR / 3 mètres. Info et inscriptions : 02/425.94.78 (à partir de 12h).

12.09.2004 : Plein Theatre

Un théâtre de rue gratuit pour petits et grands

Jette est une commune foisonnante d'activités. Avec le Jazz Jette June, le festival Rockardinal, le marché annuel et le Zomerfestival d'été, la commune peut se targuer de divertir petits et grands. C'est donc tout naturellement que le 'Plein Theatre' vient clôturer cette saison d'animations. Du théâtre pour enfants, des ateliers de cirque, des récits fantastiques, des histoires typiquement bruxelloises, c'est un véritable festival de théâtre de rue qui vous est présenté gratuitement. Les acrobates, les cracheurs de feu ainsi que des percussionnistes venus du Burundi vous plongeront dans un univers surréaliste. Ces artistes, tant locaux qu'internationaux, vous présenteront un spectacle totalement inédit. Venez donc vous balader et laissez vous entraîner dans leur univers insolite.

PROGRAMME 'PLEIN THEATRE'

Le 12.09.2004 sur la place Cardinal Mercier

- 14.00 - 15.00: Fanfakids
- 14.00 - 15.00: De Speegelmanne
- 14.00 - 18.00: Centre Culturel de Jette
- 14.00 - 18.00: Les Ateliers de l'Ecole du Cirque
- 15.00 - 15.50: De Vliegende Krokot 'De Verhuis'
- 15.00 - 18.00: Fabula Rasa
- 16.00 - 17.30: Compagnie de la Grande Ourse
- 17.00 - 20.00: Bjarne Riss Ensemble
- 17.00 - 20.00: TG Esteegee & Jan Fonteyn
- 17.00 - 20.00: Violurum Tremens
- 17.00 - 20.00: L'Académie de musique Van de Moortel
- 17.00 - 20.00: De Velkroo's
- 17.00 - 21.00: Teater Exces 'R.A.T.'
- 20.00 - 20.40: Flame 'Impress the Mermaid'
- 21.00 - 21.40: Babeurre Bizarre 'Mugman'
- 22.00 - 23.00: Les Tambours du Burundi

UNE ORGANISATION DU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE DES ANIMATIONS, LE GEMEENSCHAPCENTRUM ESSEGEM ET LE CENTRE CULTUREL DE JETTE, À L'INITIATIVE DE L'ÉCHEVIN WERNER DAEM ET DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

De Speegelmanne



En tant qu'association jettoise nourrissant une véritable passion pour le dialecte, 'De Speegelmanne' tient à conserver, analyser et promouvoir l'usage de la langue populaire bruxelloise. Leur prestation, lors de cette édition du 'Plein Theatre', prendra la forme d'un cabaret alimenté de monologues inédits et de chansons bruxelloises dans le plus pur style 'Beulemans'. Actuellement, le bruxellois est de plus en plus populaire, tant dans la capitale que dans la périphérie. Voici donc une opportunité unique d'écouter de vrais 'brusselères' zwanzer, raconter des histoires ou encore réciter quelques poèmes dans ce délicieux dialecte.

Fanfakids

Parallèlement à la création de 'Fanfarrah' lors de la première édition de la Zinnekeparade en 2000, une douzaine d'enfants ont formé une troupe. Après une première fort appréciée, ces enfants âgés de 9 à 14 ans ont continué à répéter sous la direction de Jo Zanders et de Bart Nagels au foyer culturel 'Centrum West'. Tant leurs instruments que leur répertoire sont basés

sur 'Fanfarrah' : un mélange de raï, de maracatu et de hip hop, tout cela joué avec une grosse caisse en PVC faite maison, des tambourins brésiliens, des cloches africaines ainsi que des nfrans (trompettes marocaines). Les 'Fanfakids' se produisent régulièrement dans les fêtes de quartier et les défilés, et ils sont toujours garants d'un numéro qui a du punch !

Blue Lemon - Workshop Circuschool

Venez donc découvrir les techniques de cirque dans une ambiance bon enfant. Cette troupe tourne depuis des années et s'est forgé une telle expérience de l'école du cirque que vous vous prendrez vite pour un acrobate ou un jongleur. Plusieurs disciplines seront abordées : l'équilibre, l'acrobatie, le trapèze, le jeu d'acteur, la magie, la jonglerie, etc... Blue Lemon apprendra, d'une manière ludique, aux petits et aux grands, à manipuler les différents accessoires du cirque.

De Vliegende Krokot - Le Déménagement

Lentement, les déménageurs s'accaparent l'espace et les enfants. Ce qu'ils déménagent n'a rien d'extraordinaire, mais la façon dont ils procèdent l'est vraiment. Leur fantaisie fait littéralement exploser de rire les enfants tant leur jeu est pétri d'originalité. 'De Vliegende Krokot' livre un théâtre muet basé sur le mouvement et la variété. Parfois tendre, souvent comique, cette pièce sans mots, concoctée par ces passionnés de scène et d'enfance que sont Guy de Simpele et Bakyt, va droit au cœur des plus jeunes.

Fabula Rasa - De la sculpture avec des ballons

Voilà déjà plus de 10 ans que la compagnie belge 'Fabula Rasa' fait des animations avec des ballons, non seulement en Belgique, mais aussi aux Pays-Bas et en Allemagne. Comme beaucoup de petites troupes, leurs prestations ont toujours une touche très personnelle. Leur manipulation de ballon est appréciée dans le monde entier. C'est hallucinant ce que 'Fabula Rosa' arrive à faire en croisant de simples baudruches entre elles. Ils amusent le public et émerveillent les enfants en faisant apparaître un petit singe en ballons ou un chapeau rigolo.

Compagnie de la Grande Ourse - Anthologie

'Anthologie' est un homme sur la route de Damas. Anthologie, c'est Verlaine, Rimbaud, Hugo, Brel, etc... Ce sont aussi trois musiciens issus de la jeune scène jazz belge. C'est un acteur qui joue et qui chante, c'est aussi un auteur contemporain parlant de politique, de poésie, de liberté d'expression, d'amour... Ce n'est pas un concert, c'est une présentation, un spectacle à voir... et à entendre.

Bjarne Riss Ensemble - .lamento

Si l'on devait décrire '.lamento' en deux mots, on pourrait dire que c'est, en substance, le chaos qui s'adresse au capharnaüm. C'est de la création pure et dure, on surfe sur le fil de l'invention. C'est un spectacle qui interpelle toujours le public, qui ne laisse personne indifférent. Bien sur, '.lamento' n'est pas le spectacle le plus accessible que vous découvrirez au 'Plein Theatre', mais il n'en est pas moins impressionnant et intéressant. Elke Thijs et Sven Verkissen vous emmèneront durant une heure sur les chemins d'une réalité absurde. A suivre comme on veut.



TG Esteegee & Jan Fonteyn

A l'occasion de ce festival de théâtre de rue, la compagnie bruxelloise 'TG Esteegee' et Jan Fonteyn ont décidé d'unir leurs efforts et leur créativité. Que font deux dames (ou serait-ce quand même des hommes ?) pour tuer le temps ? « Si cette créature à double langue ne se décide pas à parler, serait-ce devenu un fermier ? Comment un mendiant paralysique récupère-t-il ses jambes en moins de deux ? Comment un vanu-pieds aveugle recouvre-t-il la vue ? » Une pièce déjantée, hilarante, légère et sentimentale. La vie comme elle est... sur la place Cardinal Mercier.

Violurum Tremens - Help, ik moet zo nodig ...

Que faites vous lorsque vous devez aller d'urgence aux toilettes et qu'elles sont occupées ? « Tout d'abord, vous vous disputez avec les autres personnes qui attendent également... ». La troupe 'Violurum Tremens', composée de la section jeunesse de la Compagnie Royale de Théâtre de Jette, pratique un théâtre contemporain assez débridé. Tantôt légère, tantôt sombre, la pièce oscille entre ces deux pôles. Précédemment, la compagnie a monté, entre autres 'Le Roi Lear' et 'Dagdieven'. Ils ont reçu en 1998 la reconnaissance du 'Vlaams Centrum voor Amateurkunsten' en gagnant le premier prix 'Fernand Ghys'. Avec 'Help, ik moet zo nodig...', ils vont à coup sûr amuser et surprendre leur public.

De Velkroo's

'De Velkroo's' se composent de deux mimes professionnels spécialisés dans le pantomime, la clownerie, la 'commedia dell'arte' et l'improvisation. Ils se sont façonnés un style, basé bien sûr sur le mime, agrémenté de clownerie et d'humour absurde. Ce mélange prend la forme d'un dessin animé vivant : une prestation visuelle, humoristique et burlesque au 'timing' parfait. Ils apportent un théâtre de rue drôle où s'entrelacent différents sketches.

Teater Exces - R.A.T.

Deux personnages mécaniques, faits de matériaux recyclés, et un rat particulièrement nerveux errent dans la ville sur un fond musical dès plus bizarres. Les deux compères ramassent tous les déchets qu'ils trouvent sur leur route. Une machine transforme immédiatement les débris en nourriture. Les automates nourrissent négligemment le rat (et le public !) en lui jetant ces aliments, lorsque celui-ci s'échappe subitement et n'a plus qu'une idée en tête... se reproduire. Le public en sera bien sûr la victime. C'est un échantillon unique de poésie théâtrale dynamique de rue.

Flame - Impress the Mermaid

Ce duo appartient à la nouvelle génération de cracheurs de feu. A leurs débuts, leur numéro était acrobatique. Au fil du temps, leur maîtrise du feu s'est tellement développé au fil des représentations que c'est leur technique qui est devenue aujourd'hui le clou du spectacle. Ils sont passionnés par le feu et le théâtre de rue, et leur numéro en est un merveilleux témoignage. Ils ont déjà récolté plusieurs prix au cours de leur carrière. Ils viennent à Jette avec un spectacle 'flambant' neuf : 'Impress the Mermaid'. C'est un véritable numéro inédit de cracheurs de feu, conjuguant flammes, explosions et feu d'artifice !

Babeurre Bizarre - MugMan

Un charlatan, son assistant et un cascadeur flanqué d'une étrange créature vous baladent d'un acte à l'autre durant cette pièce. Tours de magie énigmatiques, sketches et ambiance glauque, ce spectacle est une purge qui vous fera transpirer à grosses gouttes et qui soulagera votre corps de toute peine. 'Babeurre Bizarre' vous propose, non sans une certaine nostalgie, l'apothéose d'une pièce déjà séculaire. L'intérêt, voire la curiosité que génère ce spectacle dans le public ne sera apaisée que par l'arrivée d'un terrible monstre préhistorique... Vous êtes sur le point de découvrir ce qui était encore considéré jusqu'alors comme une légende : le 'MugMan'... mi-homme, mi-moustique. Cette pièce est un florilège d'ambiance, de musique, de mime, de feu, d'humour, de mystère et d'angoisse.

Les Tambours du Burundi - Danse et percussions traditionnelles du Burundi



Depuis plus de 10 ans déjà, les 'Tambours du Burundi' livrent un spectacle exceptionnel qui conjugue la danse et les percussions. Le groupe culturel 'Indanga' fut fondé en 1991 par et pour tous les Burundais de Belgique, les Belges d'origine burundaise et pour tous les amoureux du Burundi en général. Leur objectif principal est de faire connaître la culture du pays (les maîtres tambouriniers 'ingoma', les danses traditionnelles, les chants, etc...) pour favoriser le dialogue interculturel, l'intégration sociale et la solidarité. 'Indanga' compte aujourd'hui plus d'une centaine de membres issus des quatre coins de la Belgique. Ils ont voyagé partout dans le monde avec ce spectacle. Il est d'ailleurs si entraînant que même les spectateurs les plus timides auront des fourmis dans les jambes. Vous tomberez à coup sûr sous le charme de ces rythmes endiablés. En un mot, c'est l'âme de l'Afrique qui planera sur Jette...

Le Centre Armillaire présente...

Exposition de cinq artistes jettois

L'association des pensionnés de Jette "Les Myosotis" organise une exposition de cinq artistes jettois : Georges Pétré (dessins), Annie Norré (aquarelles), Huguette Bonnivert (huiles), Edmond Vincent (huiles - couteau et pinceau) et Théo Vanderzijpen (peintre du vieux Jette et de la nature).

Du 4 au 18 septembre 2004

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Ouvert de 14 à 18h - le samedi de 9 à 18h - fermé les dimanche et lundi)

Entrée libre

Info : 02/426.64.39

Cent ans de jazz

Le cycle de conférences "Cent ans de jazz" entame une nouvelle saison. Ces conférences retracent l'histoire du phénomène musical jazz au travers de grands musiciens et d'instrumentistes de haute volée. Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présenteront de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.



Cent ans de Jazz : "Bill Evans, le solitaire - Thelonius Monk, l'ermite extravagant"

Le 23 septembre 2004 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 20 EUR l'abonnement aux 5 séances ou 5 EUR la séance

Info : 02/426.64.39

Prochaines séances :

Le 21 octobre 2004 :

"Ballades et thèmes jazz romantiques"

Le 18 novembre 2004 :

"Feu d'artifice Be-bop !"

Le 16 décembre 2004 :

"Jazz : c'est du belge, c'est du bon !"

Le 20 janvier 2005 :

"Où va le Jazz ?"



EXPOSITION

"Modernisme et Art Déco"

Jusqu'au 26 septembre 2004, la Demeure abbatiale de Dieleghem accueille une exposition d'été consacrée à l'architecture moderniste et à l'Art Déco. A l'occasion des Journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre, des animations seront organisées en marge de cette exposition.

Entre le plateau du Heysel et celui de Koekelberg, les communes de Laeken, Jette et Koekelberg connaissent une importante phase de développement urbanistique après la guerre 14-18. De nombreuses constructions modernistes et surtout Art Déco y apparaissent.

Les plus grands architectes du 20ème siècle ont pu exprimer leurs talents créateurs au travers de nombreuses réalisations publiques, civiles (les palais du Heysel, l'hôpital Brugmann, la Fondation Reine Elisabeth) ou religieuses (la basilique de Koekelberg). En outre, on ne compte pas les innombrables immeubles privés, comme la 'Withuis' de Diongre à Jette.

Tout comme l'Art nouveau, l'Art Déco et le modernisme ont fait grand usage du vitrail dans les maisons privées et dans les édifices publics. L'exposition jettoise évoque largement les aspects techniques et artistiques de l'art du vitrail, en collaboration avec un "passeur de lumière", maître verrier de son état, et de l'équipe bruxelloise du "Corpus Vitrearum". Il est question de la restauration et de l'évolution stylistique au travers de grands noms comme Crickx, Colpaert, Paulis,...

La décoration propre à l'Art Déco est également évoquée. Le monde végétal, animal ou exotique cohabitait avec une architecture dépouillée, tendant vers l'abstraction cubiste, extrêmement sobre et ouverte vers la modernité contemporaine.

Les documents, les photos d'architecture et les objets, prêtés par des collectionneurs et des antiquaires, illustrent la diversité et la richesse décorative de cette époque. Les ferronneries, les bas-reliefs, le mobilier et l'art du vitrail occupent une place centrale dans l'exposition. Grâce à la collaboration du "Clockarium", le visiteur peut suivre les multiples thématiques Art Déco au travers de superbes garnitures de cheminée en faïence.

UNE PRODUCTION DU CENTRE CULTUREL DE JETTE, EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION CULTURELLE DE BRUXELLES NORD-OUEST ASBL - AVEC LE SOUTIEN DE LA DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES DU MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DE DEXIA JETTE - AVEC L'AIDE DE LA COMMUNE DE JETTE

Exposition d'été "Modernisme et Art Déco"

Jusqu'au 26 septembre 2004

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h - le week-end de 10 à 18h

Fermé le lundi

PROGRAMME DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

**18 et 19 septembre 2004
de 9 à 18h**

- **Concerts classiques** gratuits par les professeurs de l'Académie de musique G.H. Luytgaerens de Jette

Le dimanche 19 septembre à 11h, 15h et 16h

- **Circuit balisé vers la Fondation Reine Elisabeth et la Withuis**

Les 18 et 19 septembre de 14 à 18h (uniquement par groupe)

- **Visite de l'atelier 'Gdalevitch vitraux d'art sprl'** (avenue de Jette 3 à Koekelberg)

Les 18 et 19 septembre de 14 à 18h (uniquement par groupe)

Fête de la Communauté française Rallye "Chantons français !"

A l'occasion de la Fête de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Centre culturel de Jette participe au rallye "Chantons français !". Ce rallye des cafés-théâtres bruxellois propose un vaste programme de concerts gratuits qui mêle des révélations belges, des surprises francophones et des artistes dont la côte d'amour auprès du public ne cesse de grandir. Les 25 et 26 septembre, Prop C Net, Jean-Louis Daulne et La Boîte à Malice se produiront à Jette.

PROP C NET

Le samedi 25 septembre à 18h

C'est tout neuf, c'est Prop C Net ! Le groupe s'est formé en novembre 2003 et s'articule autour d'un habitué de la scène : Franco Tils. Il est romantico-comique, artisan musicien, héritier des saltimbanques et des artistes de cirques itinérants. Textes originaux, jeux de mots et humour s'entrechoquent sur des compositions musicales surprenantes. Les musiciens complices

ont une belle présence sur scène,.... Parmi les influences, on note du latino, du rock, du jazz, de la jungle... et l'inclassable. A voir et entendre de toute urgence !

JEAN-LOUIS DAULNE

Le samedi 25 septembre à 20h

Le dimanche 26 septembre à 18h

Frère de Marie Daulne des Zap Mama, Jean-Louis Daulne pourrait être le nouveau coloriste de la chanson française. Parce qu'il compose ses morceaux comme d'autres pigmentent des tableaux : en ajoutant ici et là des touches de jazz, de blues, de groove, de salsa, de Brel et, bien sûr, d'échos africains. C'est une sorte d'homme-orchestre qui crée ses propres sons. Il les fabrique avec ses mains, son thorax, sa bouche et y ajoute ensuite de vrais instruments. On pense à Bobby Mc Ferrin ou à Al Jarreau. Jean-Louis Daulne a un sens aigu de la musique. Ses paroles, il les choisit avec soin pour ce qu'elles

disent, mais aussi (et peut-être surtout) pour leurs sonorités et leurs propriétés musicales. En spectacle, il est à la fois le chanteur, le musicien, le mime, le comédien,.... Pour chacune de ses chansons, Jean-Louis Daulne crée un autre monde, une autre dimension, accompagnée par une voix dont le registre semble n'avoir pas de fin.

LA BOÎTE À MALICE

Le dimanche 26 septembre à 20h

Lorsque les textes se mêlent à des musiques aux sonorités "trad", la Boîte à Malice sort son poil à gratter de ses cordes et de ses anches. Les hanches se déhanchent tandis que l'accordéon s'accorde de n'être pas de corde. La Boîte vous emballera d'un papier cadeau joli tout plein, où l'âme du violon se tient au chevalet de la contrebasse alors que le guitariste offre des bouquets de rosaces à l'accordéoniste...

Rallye "Chantons français !" à Jette • Les 25 et 26 septembre 2004 à 18 et 20h • Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée gratuite • Info : Centre culturel de Jette - tél. 02/426.64.39 - courriel : foy.cult.jettois@skynet.be

Le programme complet du rallye "Chantons français !" (18 cafés-théâtres bruxellois) est disponible dans tous les lieux participants et sur le site www.labiennale.be.